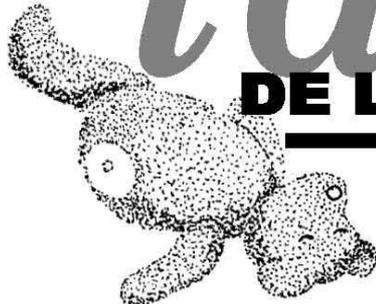


la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

Edito

Quand les enfants nous donnent l'exemple...

Il y a de cela plus d'un an, la Commission Enfants et moi-même nous étions émus du sort de la jeune Nojoud Ali, jeune yéménite mariée de force et divorcée à seulement 10 ans.

Ce sentiment initial d'émoi et de compassion avait très vite laissé place à du respect et de l'admiration au moment où je découvrais – comme certains d'entre vous sans doute – le visage de cette jeune fille venue expliquer aux téléspectateurs français, au Journal Télévisé de 20 heures, son histoire et son combat.

Puisque les adultes (dont ses parents), les autorités compétentes et une bonne partie de la société yéménite n'avaient pas su correctement la protéger et respecter sa condition d'enfant, elle avait décidé, du haut de ses 10 ans, de pallier leurs carences et d'affronter leurs traditions.

Depuis, des femmes yéménites se sont emparées du sujet et cherchent à faire progresser la législation domestique pour décourager cette pratique honteuse des mariages forcés/précoces (voir page 12 de la Lettre). Leurs efforts incessants n'ont pas encore complètement abouti, mais leur abnégation et leur investissement ne peuvent que nous inspirer.

Oui, les histoires de Nojoud et de nombreux autres enfants exploités économiquement, maltraités, abandonnés (enfants des rues) ou encore oubliés (absence d'état civil) renforcent davantage notre résolution.

En tant qu'adultes mais aussi en tant que membres de la Commission Enfants, nous faisons de notre mieux pour être à la hauteur de leurs attentes (où que vivent ces enfants)... Parce que les droits de l'enfant, c'est TOUJOURS le devoir des grands !

Lionel Quille,

Responsable de la Commission Enfants.

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 

N° 15
mai 2010
Public
SF 10 – ENF 18

SOMMAIRE

Edito

Nouvelles de la commission

Points de vue, réflexions, reportage

- X. Emmanuelli : enfants des rues
 - La Cimade : enfants menacés d'expulsion
 - T. Albernhé : pédophilie, une réalité
 - R. Badinter : justice des mineurs en Ukraine et Moldavie
- ##### Informations pratiques

Actualités – France

- Enfants victimes du mal-logement
- Ecole et enfants tziganes
- Les dossiers de la défenseure des enfants
- Difficultés à la Fondation pour l'enfance
- Etats généraux de l'enfance

Actualités – Monde

- Excuses de la Grande-Bretagne
- Londres : à 10 ans, peut-on être jugé comme un adulte ?
- Turquie : enfants kurdes condamnés
- Etats-Unis : la pauvreté et les enfants
- Haïti : ne pas ajouter du traumatisme au traumatisme
- Amérique latine et Caraïbes : programme pour la petite enfance
- Sénégal : l'exploitation des enfants mendiants
- Yémen : non aux mariages précoces
- Afghanistan : pays le pire pour les enfants
- Afghanistan : protection des enfants et processus de paix
- Inde : loi d'accès à l'éducation pour tous les enfants
- Vietnam : adoption de nourrissons
- Conférence de Dubaï sur l'eau

En bref

France – Monde

Agenda

- Films
- Livre
- Documentation
- Evènement
- Internet

Nouvelles de la commission

Rencontre avec Murhabazi Namegabe, dit «Muna»

Comme nous l'avions annoncé dans la Lettre n°14 (voir p 2, «Nouvelles de la commission»), nous vous transmettons le compte rendu de Patrick Hemlinger sur cette rencontre qui a eu lieu au siège d'Amnesty France, à Paris, le 18 février 2010.

Notre ami Muna ayant été gravement malade en 2008 et ayant pu se soigner en Belgique, il est revenu au début 2010 pour des examens médicaux et en a profité pour participer à plusieurs réunions organisées par la section belge, puis pour visiter les sections suisse, allemande, et française. Il a donc pu participer à une réunion de la Commission Enfants le 18 février, et, en soirée, s'exprimer et répondre aux questions d'une cinquantaine de personnes au Secrétariat national.

Infirmier et enseignant de formation, Muna a fondé le Bureau du volontariat pour l'enfance et la santé (BVES) à Bukavu (province du Sud-Kivu – République Démocratique du Congo) dans les années 1990, d'abord pour s'occuper des enfants des rues, puis de plus en plus depuis 1996, pour lutter contre le recrutement d'enfants dans les forces et groupes armés, les en sortir et les réintégrer dans leur communauté. Aujourd'hui le BVES gère trois centres à Bukavu : le centre de transit, un centre pour les filles, et un centre «d'éducation non formelle», pour la remise à niveau des «enfants sortis des forces et groupes armés» (ESFGA).

Le centre de transit héberge les ESFGA pour trois mois, pendant lesquels leur famille est recherchée et identifiée par les soins du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), afin qu'ils puissent la réintégrer. Des soins leur sont dispensés, et une remise à niveau scolaire entamée. Les dortoirs et salles de classe nous paraissent rudimentaires, mais certainement confortables pour les enfants, étant donné les conditions d'existence dont ils sortent. Le centre comprend 18 encadreurs sans compter une dizaine de stagiaires, pour environ 80 adolescents et enfants à l'été 2009. Le BVES revendique 70 % de réussite pour leur réinsertion.

Le BVES ne se contente pas de cette action, il entreprend de véritables expéditions pour aller à la rencontre des forces et groupes armés et négocier avec eux la libération d'enfants, sans craindre de prendre d'énormes risques. Leur seule sécurité réside dans la préparation minutieuse de l'opération grâce à des intermédiaires, et dans une équipe assez nombreuse. Des militaires de la Mission d'organisation des Nations unies en République du Congo (MONUC) les accompagnent souvent mais restent dans leurs véhicules sur la route quand ils s'enfoncent dans la brousse à la rencontre du groupe armé. Muna a un talent de négociateur hors du commun, écoutant calmement ses interlocuteurs et s'exprimant avec autorité sans lâcher prise. Il a reçu à plusieurs reprises en 2009 des menaces de mort par SMS et appels téléphoniques anonymes et la plainte déposée à l'auditorat militaire (tribunal militaire) n'a rien donné.

Le BVES estime le nombre d'enfants encore associés aux forces et groupes armés à 4.000 ou 5.000. Ils se trouvent dans les trois provinces de l'est du pays (Sud et Nord Kivu, Province orientale) et sont essentiellement (90 %) dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) intégrées et fusionnées, autrement dit dans les anciens groupes rebelles du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) ou dans les Patriotes résistants congolais (PARECO) ralliés au gouvernement mais conservant une autonomie de fait et leur propre chaîne de commandement au sein de l'armée nationale. Il s'agit d'une estimation faite par le BVES d'après des sources proches de ces groupes. Il faudrait y ajouter ceux qui seraient associés aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Plus de 300 enfants ont été libérés en 2009, parmi ceux-ci, quelques rwandais qui ont pu rentrer au Rwanda.

Patrick Hemlinger, coordination Afrique Centrale à Amnesty Paris.

Points de vue, réflexions, reportage

Réflexions de Xavier Emmanuelli : "l'atroce liberté des enfants des rues"

...«Déracinés, les enfants des rues survivent dans un jeu de cache-cache permanent avec le monde des adultes, jugé agressif.

L'exclusion est la pathologie sociale de notre temps. Elle est liée à la pauvreté économique et en cela est accentuée par la crise financière, mais elle est surtout la conséquence de notre mode de vie en milieu urbain... Conséquence des exodes ininterrompus qui depuis des décennies drainent vers les cités des populations nouvelles.

Celles-ci abandonnent les rites, rythmes et coutumes des sociétés traditionnelles, qui dans une certaine mesure les protégeaient, pour venir constituer des villes-monstres, des mégapoles, sur tous les continents, qui rendent chacun étranger à l'autre, et fabriquent des bidonvilles à l'infini.

Ce phénomène émergent est universel, ces hommes et ces femmes ne sont plus insérés dans un projet commun de société et se replient sur des agrégats communautaires ou ethniques dans les meilleurs des cas ou, pire, restent aux marges et survivent à la rue, inventant des comportements rudimentaires d'une existence au jour le jour.

Il est une exclusion intolérable générée par ces vies marginales : celle des enfants ou plus généralement des mineurs les plus jeunes qui tentent eux aussi de survivre sans protection, sans affection, dans la violence d'un monde sans perspective. Ils sont à la rue.

Pour diverses raisons, ils n'ont plus de liens familiaux, mais pour la plupart ils sont les victimes des exodes qui ont déraciné leurs parents biologiques.

La rue est un non lieu, bien que ce soit un espace de vie, ce n'est pas un espace rassurant, et les enfants qui y évoluent sont constamment en danger, ils recherchent d'abord une protection, c'est pourquoi ils vont se constituer en petites bandes, d'abord en groupes erratiques de deux ou trois avant de former une entité plus organisée dès qu'un moins jeune ou un ancien de la rue plus expérimenté en prend la direction.

Direction est sans doute un mot fort pour signifier qu'un chef, qu'un caïd, va mener le groupe. Ce groupe, c'est la tentative d'une reconstitution familiale qui permet de se retrouver entre semblables et d'avoir le sentiment d'être protégé, de se sentir vivant. Mais le prix à payer est très lourd, les grands dominent les petits par la sexualité.

Cette vie précaire est pourtant la seule solution de survie. Le rythme du sommeil est évidemment perturbé comme la maturation du psychisme. Le rapport au langage est pauvre, fait d'invectives, d'ordres, d'insultes, et les enfants communiquent entre eux par une sorte d'argot, non pas un langage d'initié, mais un patois «patchwork» fait de locutions sans grammaire, venues des langues vernaculaires de l'endroit.

Pourtant c'est la langue qui constitue un être social, et c'est pourquoi l'enfant appartenant au groupe, aura du mal à percevoir les échanges sociaux nécessaires à sa future insertion.

La perception de l'espace est réduite à sa place dans le groupe, du moins de la place qui lui est assignée. L'espace extérieur, quant à lui, est l'espace du territoire : l'espace que le groupe a conquis est occupé pour des activités de vol ou de mendicité, mais c'est aussi le territoire de nuit, territoire de repos et de repli, limité par une paroi, un mur, des arcades, un poteau indicateur, c'est l'espace familial, véritable projection du moi. Chaque groupe a son territoire, celui-là même qu'il a acquis et qu'il va défendre. Les quatre fondamentaux qui façonnent la personne humaine sont altérés : le corps, le temps, l'espace, et la sociabilité.

Le corps de l'enfant – groupe ne comprend pas ses limites, c'est pourquoi il n'a pas connaissance de son altération et le perçoit souvent comme une ressource possible, ce qui peut le mener à la prostitution. Mais l'enfant de la rue sait qu'il n'a aucune tribune pour déposer sa souffrance ou son angoisse. Il vit dans un temps qui ne s'écoule pas, où il ne se passe rien.

Ce sont toujours les mêmes gestes, les mêmes actes ceux de la répétition, seule une descente de police ou le décès d'un voisin peuvent rompre la monotonie de ce perpétuel présent de la survie.

Pourtant ces enfants jouent, c'est même leur caractéristique. Ils grandissent par le jeu dans l'atroce liberté de la rue, du jeu tragique de la vie, et de la mort, dont ils n'évaluent pas l'enjeu.

Ils ont tôt fait de repérer les associations de bonne volonté qui tentent de les aider avec plus ou moins de professionnalisme et vont les instrumentaliser dans une démarche ludique et de fait, vont les placer en situation de concurrence.

Tous les groupes d'enfants à travers le monde usent de toxiques, colle, amphétamines, hallucinogènes ou de produits plus élaborés, psychotropes ou héroïne. Cette prise de drogue a pour effet de se couper des sensations, du sommeil, de la fatigue, de la faim, des souvenirs et des messages du corps qui se constitue et que l'enfant ne comprend pas.

Elle conduit à des sentiments d'indestructibilité, d'invulnérabilité... elle permet de réaliser les vols et les délits et renforce cette impression irréaliste de cache-cache permanent avec le monde des adultes forcément agressif.

A travers le monde vont et viennent, aux marges de la société urbaine ces groupes d'enfants des rues. Ils n'ont aucun rapport avec les cultures sociétales ambiantes. Ces groupes sont le témoignage de conduites constantes archaïques qui n'ouvrent évidemment pas sur l'anticipation.

Mais un psychisme d'enfant peut évoluer, et même vite si on fait comprendre, si l'on a la patience et le savoir faire qu'il existe une autre réalité, celle d'une société où ils auraient leur place, où ils auront des soins et de l'affection, où ils pourront apprendre et devenir des adultes. Mais pour cela, il est nécessaire de leur expliquer, et c'est un travail de pédagogie à la rue, que ces codes de survie si utiles, si nécessaires qu'ils ont développés, doivent être abandonnés pour d'autres codes, ceux de la vie en société, qu'ils y trouvent leur intérêt.

C'est à ce moment qu'il faut faire preuve d'un grand professionnalisme : l'abandon trop rapide des amphétamines peut donner des états dépressifs, l'abandon des solvants, des états confusionnels et paranoïaques. Il faut du temps pour reconquérir la grammaire du temps, de la persuasion et de l'autorité pour faire accepter les contraintes de l'espace du centre d'hébergement, manifester beaucoup de sympathie et d'affection pour les enfants qui vivent un monde d'émotions.

En somme, leur faire perdre leur code de survie et cet espace d'évolution du jeu pour les faire évoluer vers une vie sociale. En somme, les faire grandir, leur donner des atouts pour devenir des hommes».

<http://www.youphil.com/fr/article/01224-xavier-emmanuelli-l-atroce-liberte-des-enfants-des-rues?ypcli=ano>

Hier, enfants cachés menacés de déportation, aujourd'hui, enfants menacés d'expulsion, quels adultes pour demain ?

En 1942, dans un petit hameau du Nord des Cévennes, la Cimade (Comité inter mouvements auprès des évacués) accueillait et cachait de nombreux enfants menacés de déportation. Grâce à la solidarité de tous les habitants du plateau Vivarais-Lignon, qui, à l'appel des pasteurs, cachèrent dans les fermes alentour de très nombreuses personnes menacées. Presque tous les enfants furent sauvés. Cependant, cette expérience les aura marqués à jamais. Séparés de leurs frères ou sœurs par mesure de sécurité, changeant d'identité administrative, parfois de religion, ils ont dû apprendre à construire une frontière étanche avec leur vie d'avant pour ne pas se trahir. Dépendants de personnes qui n'étaient pas leurs parents, ils ont eu à se comporter prématurément comme des adultes. Dans une étude récente, Marion Feldman s'interroge ainsi sur le devenir de ces enfants «cachés». Quel peut être l'impact de l'histoire collective sur la construction individuelle, identitaire de ces enfants ? Que deviennent ces enfants ayant souffert de menace mortelle, de l'exil, du silence ?

Aujourd'hui, ces questions résonnent étrangement avec les situations vécues par les enfants sans papiers, devant faire face au déracinement, à l'incertitude et à la menace quotidienne de l'expulsion, obligés parfois de se cacher.

Avec notamment Réseau Education Sans Frontière, La Cimade accompagne nombre de ces enfants «indésirables». Quel est le sens de cette solidarité d'hier à aujourd'hui ? Sans chercher à rapprocher des époques incomparables, réfléchir à l'histoire des «enfants cachés» durant la Seconde Guerre Mondiale nous invite à nous questionner sur les réalités actuelles vécues par des enfants «expulsables». Quels adultes vont-ils devenir ? Et quelle société s'apprête-t-on à construire ? Quand certains enfants se voient marqués du sceau de l'indésirable, quand ils sont érigés en boucs émissaires, n'est-ce pas la société toute entière qui est menacée ? N'est-ce pas notre propre humanité qui est en danger ?

02 mars 2010 - <http://www.cimade.org/nouvelles/2270-Enfants-cach-s-d-hier--enfants-menac-s-d-expulsion-aujourd-hui--quels-adultes-pour-demain->

Réflexions de Thierry Alberne sur la pédophilie : au-delà des fantasmes exacerbés, une réalité

«La récente polémique autour du groupe *facebook* «il n'y a pas de pédophiles, il n'y a que des enfants faciles» met en avant un des plus gros tabous de société nourri par une vision caricaturale de la pédophilie conduisant à de médiocres plaidoyers extrémistes en faveur de la censure, du rétablissement de la peine de mort, voire même de la légalisation de la torture ordonnée par la Justice. Il me semble intéressant de dénoncer quelques-uns des plus importants préjugés qui touchent cette perversion (paraphilie), connue pour ses scandales à la barbarie paroxystique mais aux réalités psychologiques et sociales méconnues.

1. - La pédophilie est un acte sexuel. *Faux.* «Étymologiquement «amour d'un enfant», la pédophilie sera comprise comme une perversion sexuelle grave, relative à la question de la préférence sexuelle. Le pédophile éprouve une attirance érotique irrésistible envers un mineur impubère ou un préadolescent».* En réalité, la plupart des pédophiles cherchent à acquérir une sexualité normale qu'ils ne parviennent pas à atteindre, ce qui les conduit dans l'absolu à ne pas avoir de vie sexuelle du tout.

2. - La majorité des pédophiles passent à l'acte. *Vrai.* Mais il n'est nullement question de viol. Le passage à l'acte le plus courant chez les pédophiles est le suicide. L'institut de criminologie de Montréal estime que de nos jours plus de la moitié des pédophiles sont non actifs (entre 55% et 65%) et que les sentiments de honte et de culpabilité les conduisent à mettre fin à leur jour, emportant la plupart du temps leur secret dans leur tombe.

3. - Les pédophiles passant à l'acte sont responsables. *Faux.* Prenons, pour illustrer ce point une étude menée sur 400 détenus au centre pénitentiaire de Caen**, dans laquelle on dénombrait 218 détenus (54,5%) condamnés pour viol sur mineur de moins de 15 ans. Dans cette étude apparaît le fait que la majorité des pédophiles présentent des psychoses chroniques et des troubles de la personnalité (psychopathiques et paranoïaques notamment). Je vous renvoie aux définitions des psychoses et des troubles de la personnalité du DSM-IV.

4. - La pédophilie ne se soigne pas. *Faux.* Restons sur cette même étude. Qu'y apprend-on ? Sur cette population, suite au suivi psychologique, 70% présentent une bonne évolution clinique, 48% une reconnaissance totale de la gravité des faits, 32% une reconnaissance partielle et que seulement 26% ressentent une indifférence totale quant à leur geste. Eh oui, entre la guillotine et son abolition fut développée la psycho-criminologie, invention si peu populaire et à l'avenir pourtant si prometteur».

*Criminologie & Psychiatrie, Thierry Alberne, chef de service en psychiatrie infanto-juvénile au centre hospitalier d'Antibes-Juan-les-Pins, ed. Ellipses
<http://www.agoravox.fr/actualites/societe/article/pedophilie-au-dela-des-fantasmes-70952>

**<http://www.psychiatrieviolence.ca/articles/dauver.pdf>

Justice des mineurs : visite de Robert Badinter, dans les prisons de deux pays d'Europe de l'Est

Dans le cadre d'une mission avec l'Unicef entre le 13 et le 18 avril 2010, Robert Badinter, membre du comité de parrainage de l'Unicef France (Fonds des Nations unies pour l'enfance), a dénoncé les conditions de détention des mineurs en Ukraine et en Moldavie. Dans ces deux pays d'Europe de l'Est aux portes de l'Union européenne, l'Unicef mène des programmes de protection des enfants et travaille, en lien avec les autorités, à l'élaboration d'une véritable stratégie de justice des mineurs. Malgré des avancées notables dans les deux pays ces dernières années, la situation des mineurs en prison reste critique et la protection judiciaire des jeunes délinquants très insuffisante.

«Nous avons voulu utiliser la notoriété et l'expérience de Monsieur Badinter, reconnues bien au-delà des frontières de la France, pour faire avancer la cause des enfants en prison dans ces deux pays. Il a accepté de jouer le jeu et de s'engager à nos côtés ce qui montre une nouvelle fois, s'il en était besoin, que Robert Badinter est un homme de combats d'aujourd'hui», explique Jacques Hintzy, président de l'Unicef France.

Au terme de mois de négociations avec les autorités d'Ukraine et de Moldavie, l'autorisation de pénétrer dans des centres de détention a finalement été obtenue. La délégation accompagnant Robert Badinter, constituée de représentants de l'Unicef, de journalistes et de représentants des autorités nationales a pu entrer dans le quartier des mineurs de deux centres de détention provisoire en Ukraine (Kiev et Odessa) et de la grande prison de Chisinau, la capitale moldave.

En Ukraine, la délégation s'est également rendue dans un centre éducatif fermé pour enfants difficiles et dans le quartier des femmes de la prison d'Odessa.

Les principaux points noirs observés lors de ces visites sont la dureté des conditions de détention, caractérisée notamment par la promiscuité dans les cellules, la rareté des temps de promenades et de visites, la faiblesse du suivi psychosocial, ainsi que la durée de la détention provisoire (certains enfants sont en prison depuis plus d'un an en attente de leur procès, parfois pour un simple vol).

En Ukraine, la présence de détenus adultes dans des cellules normalement réservées aux enfants, contrevient également aux principes fondamentaux de la justice des mineurs. Autre point sombre qui a provoqué l'indignation de Robert Badinter et du reste de la délégation : les cellules disciplinaires. Face à l'insistance intransigeante du sénateur français, la délégation a pu accéder au quartier d'isolement des prisons de Kiev et de Chisinau (l'accès n'a pas été autorisé dans la prison d'Odessa), où sont détenus enfants comme adultes, en transgressant le règlement interne. L'enfermement d'êtres humains, a fortiori d'enfants, dans ces véritables cachots, relève du traitement inhumain, voire de la torture.

En Ukraine comme en Moldavie, les visites de centres de détention ont été suivies de conférences de presse et de rencontres avec les acteurs concernés : Ministère de la Justice, représentants du Parlement, Procureur, Police, institutions internationales (Union européenne et Conseil de l'Europe) et associations de défense des droits de l'Homme. «Il est essentiel de prendre en compte que les mineurs sont des êtres en devenir et non des adultes miniatures avec des droits miniatures. Nos sociétés ne sont pas jugées seulement sur la manière dont les institutions fonctionnent mais aussi sur la manière dont elles traitent leurs enfants délinquants. La démocratie ne se découpe pas en tranches et ne s'arrête pas à la porte des établissements pénitentiaires», a plaidé Robert Badinter, dans un de ces discours, ajoutant : «Il appartient au gouvernement et au Parlement des deux pays de faire évoluer les conditions juridiques de placement en détention provisoire des mineurs. Dans l'immédiat et pour mettre un terme à une situation indigne, les cellules disciplinaires doivent être fermées dans les plus brefs délais».

«Les résultats de la visite de Robert Badinter sont allés au-delà de nos attentes», explique Jean-Claude Legrand, conseiller régional de l'Unicef en protection de l'enfance pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. «Il a contribué à donner de la visibilité à la question de la justice des mineurs et poussé les autorités moldaves et ukrainiennes à s'engager publiquement pour la fermeture des cellules disciplinaires. En Moldavie, le Procureur de la République a également annoncé la création d'une commission spécialisée, pour que les dossiers des délinquants mineurs soient traités en priorité et dans des délais raisonnables».

Au-delà de la visite de Robert Badinter, tout l'enjeu pour l'Unicef est de s'assurer que ces annonces soient concrètement mises en oeuvre au bénéfice des enfants en prison et de poursuivre sa mobilisation en faveur d'un système judiciaire spécifique pour les mineurs délinquants.

www.unicef.fr, 27 avril 2010.

Informations pratiques

En complément du dossier sur la prostitution infantile (n° 15, paru en avril 2010)

Devrait entrer en vigueur en juillet 2010 la Convention du conseil de l'Europe sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Cette convention a été ouverte à la signature le 25 octobre 2007 à Lanzarote (Iles Canaries).

A ce jour, elle a été signée par 33 pays membres du Conseil de l'Europe, mais n'est ratifiée que par 5 pays : l'Albanie, le Danemark, la Grèce, les Pays-Bas, et San Marin.

La France ne l'a pas encore ratifiée.

On peut trouver le texte de cette Convention, ainsi qu'une analyse détaillée à l'adresse : <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/treaties/Html/201.htm>

Le procès de Thomas Lubanga devant la Cour Pénale Internationale

Après une suspension de trois semaines, le procès a repris. La défense tente de discréditer les témoins de l'accusation en mettant en cause leur âge et leur identité.

Un résumé du procès peut être consulté sur le site du groupe 405 à l'adresse : <http://ai405.free.fr> à la rubrique «Suivi du procès Lubanga».

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE

France : 600.000 enfants victimes du mal-logement

«Yvon, 12 ans, est collégien. Tous les soirs, pour faire ses devoirs, il se réfugie dans les toilettes et s'assoie sur la cuvette. Parce qu'il n'a nul autre endroit pour travailler. Sous l'ampoule nue de ce minuscule recoin humide, avec la porte qui ne ferme plus, Yvon, 1m 68, se courbe sur ses cahiers depuis 6 ans et supporte les jeux de ses deux petits frères de 4 et 2 ans. Six ans de patience résignée, de honte aussi, à vivre dans 17m2 à quatre, perpétuellement les uns sur les autres... », voilà l'un des témoignages qu'on peut lire dans le dernier dossier du journal de la Fondation Abbé Pierre.

Il manque 900.000 logements en France et cette carence perturbe la vie de plus de 3,5 millions de personnes. Un chiffre scandaleux qui ne pourra qu'augmenter alors que le budget du logement baisse chaque année.

Le professeur Marcel Rufo, neuropsychiatre, pédiatre, auteur d'une trentaine d'ouvrages sur l'enfance et l'adolescence et chef du service médico-psychologique de l'hôpital Salvador à Marseille, réagit par rapport à ce chiffre :

«C'est édifiant. Catastrophique. La question du logement est fondamentale, elle structure l'individu dès sa conception et permet son développement. Le premier logement, c'est l'utérus. Après la protection maternelle, c'est la maison qui prend le relais. Elle représente l'abri pour l'enfant, elle est le lieu où il se construit en sûreté. Les relations familiales s'y épanouissent. C'est un lieu fixe, tangible, où l'on peut laisser des traces. Au plus profond de moi, je souhaite toujours que les enfants les plus démunis aient tout de même un endroit où ils puissent laisser leur trace. La maison permet de s'identifier, de rentrer dans une filiation. Le logement participe à l'histoire de vie, à l'histoire de soi».

Quant aux conséquences du mal-logement sur le développement de l'enfant, Marcel Rufo ajoute : «On vaccine bien les enfants contre la rougeole. Avoir une maison, un logement digne, c'est un vaccin pour devenir adulte. Chaque enfant devrait pouvoir bénéficier d'un tel vaccin. Sans aucun doute, il n'y a pas d'égalité des chances s'il n'y a pas égalité dans l'accès à l'habitat. Quand on vit dans une seule pièce avec ses frères et sœurs et ses parents, comment peut-on «décoller» de sa famille et partir à l'école sans traumatisme ? Quand on vit dans des conditions inacceptables, comment ne pas évacuer cela par la violence à l'adolescence, lorsque l'on prend conscience des inégalités sociales qui vous entourent. Le logement nous sert : il nous permet de nous révéler et de nous identifier. La génération d'enfants mal logés que l'on crée en ce moment n'aura aucune fondation psychique. Il faut absolument éviter cela. Assurer un logement digne à tout le monde, c'est une prévention sociale capitale».

Extrait de «Et les autres», journal de la Fondation Abbé Pierre, n°67, avril 2010.

L'Education nationale part à la rencontre d'enfants tsiganes en ouvrant un camion-école

Une quinzaine d'enfants tsiganes prennent joyeusement d'assaut le «camion-école» qui vient jusqu'à eux chaque semaine. Deux roulottes bleues, quelques vélos, des paniers inachevés composent le décor habituel autour duquel gravitent Ringo, Cooner, ou Châtaigne... Autant de jeunes Gitans depuis peu écoliers. Mais pas des écoliers tout à fait comme les autres.

Comme leurs familles se déplacent très souvent et font halte sur des chemins retirés, il leur est impossible de scolariser leurs enfants entre les murs d'une école communale. «Le but du camion-école est de faire la passerelle avec l'école. Leur mode de vie est si particulier et traditionnel qu'il est difficile de les imaginer dans des classes ordinaires. C'est donc l'école qui vient à eux», explique Olivier Desheulles, l'instituteur des enfants, à la porte de son camping-car flambant neuf aménagé en salle de classe.

L'éducation nationale a en effet accepté de créer un poste, cette année, rattaché à l'école privée sous contrat Notre-Dame-de-Carentan (Manche). Il permet le suivi régulier de six familles, soit près de quarante enfants. D'autres attendent encore.

La veille ou l'avant-veille de la visite du camion-école, l'instituteur appelle les familles pour savoir quel terrain elles ont élu. Il n'en rencontre qu'une ou deux par jour, car elles voyagent dispersées. «Dès qu'ils téléphonent, on leur dit où on est», confirme une femme tsigane aux grands yeux verts, qui veille tranquillement sur ses douze enfants. Sa roulotte est un peu moins remplie à cette heure-ci : la moitié de la fratrie est en face, derrière les vitres du camion-école, en train d'aligner des «M» majuscules ou de faire des gommettes. «Les grands travaillent plus le matin, les petits l'après-midi», sourit-elle.

L'instituteur, qui se sent ici plus «utile» que jamais, doit beaucoup à l'ASET (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes), active dans de nombreuses régions françaises avec ses camions-écoles. Aujourd'hui, d'ailleurs, des bénévoles de l'association sont venus l'épauler. Jean-Charles Queneutte et son épouse Élisabeth, enseignants retraités, ont pris eux aussi le «virus» du voyage, après avoir suivi ces familles pendant trois ans et noué des liens précieux.

Jean-Charles Queneutte se met à noter des exemples sur la paroi du camion, muée en tableau blanc. «J'ai été marqué par la façon dont nous avons été accueillis par les parents et les enfants, presque comme le Messie ! », rapporte l'ancien instituteur de CMI. «C'est tellement extraordinaire, pour eux, qu'on vienne avec le camion jusqu'au pied de leurs roulottes. Et le merci de ces gamins, c'est fort...»

Mais les écoliers roms ne sont pas seuls à être reconnaissants. Les parents et grands-parents, conscients de la soif d'apprendre des enfants, les encouragent. «Plus tard, ce sera bien pour eux, et aussi pour nous si on a besoin de faire un courrier», observe leur grand-mère Thérèse, drapée dans son lainage violet. Il n'y avait pas d'école à mon époque, mais aujourd'hui les gens nous comprennent mieux. Ils disent moins «allez-vous-en...» Un peu plus tôt, elle demandait à l'enseignant de l'aider à remplir ses papiers reçus de la caisse d'allocations familiales.

«Les voyageurs ne sont pas en retard, simplement ils n'avaient pas cette chance de l'école qu'on tente de leur donner», appuie Thérèse Poisson, présidente de l'ASET-Manche, née avec l'aumônerie des gens du voyage. «Ce lien à l'école pourra ensuite passer de génération en génération».

Les enfants eux-mêmes semblent l'avoir bien compris. «Le soir dans la roulotte, on aide les petits à lire, j'ai même appris à compter jusqu'à quatre à ma dernière sœur Leïna», se félicite Mélia, adolescente au sourire généreux. Elle désigne la benjamine de la famille, portée sur ses hanches. «On fait aussi quelques dessins». Des dessins semés de roulottes, de lunes et de hérissons. La plupart viennent ensuite tapisser les parois du camion-école.

«Dépêchez-vous les enfants, il est déjà 15 h 10 et je vais bientôt reprendre la route ! », clame maintenant l'instituteur aux petits, partis cavalier dans les prés alentour. C'est le moment pour lui de lire quelques livres avant de quitter ces voyageurs.

Nota : voir la critique du film «Liberté» de Tony Gatlif sur la persécution des Roms sous le régime de Vichy, sorti sur les écrans le 24 février 2010.

D'après Marilynne Chaumont, <http://www.la-croix.com/L-ecole-part-a-la-recontre-des-enfants-tsiganes/article/2415758/4076>,

France : les lourds dossiers de la «défenseure des enfants»

D'ici peu, l'institution présidée par Dominique Versini pourrait disparaître au profit d'un « défenseur des droits » aux compétences élargies. «La Croix» a suivi le travail de son équipe

C'est en regardant la télévision qu'Aline (1), 12 ans, a entendu parler de la défenseure des enfants. Alors, avec l'aide d'un infirmier, elle a rédigé une lettre pour elle. La jeune adolescente a été confiée à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en raison de graves problèmes familiaux.

Aline est une enfant difficile, souffrant de troubles du comportement qui exigent un placement en famille d'accueil dite «thérapeutique». Seulement voilà : en Guyane, où elle réside, le manque de telles familles a conduit les services sociaux à la «placer» provisoirement dans un hôpital psychiatrique pour adultes, dans l'attente d'une solution.

«Je devais y être pour quinze jours, mais je crois qu'on m'a oubliée», écrit en substance l'enfant désespérée, qui demande simplement à «aller à l'école» et à vivre «comme les autres». Le courrier fut pris très au sérieux par la défenseure des enfants, Dominique Versini, et son équipe.

Des lettres d'enfants et d'adolescents – pas toutes aussi graves, heureusement –, il en arrive plusieurs centaines par an dans la boîte postale ou électronique de cette institution indépendante, créée en 2000. Au total, en 2009, plus de 1.500 nouvelles «réclamations» lui ont été adressées, émanant de jeunes eux-mêmes, mais aussi de parents, de grands-parents, de voisins, d'associations, qui s'inquiètent de la situation d'enfants. Maltraitance, conflits familiaux, défaut de prestations sociales, mineurs étrangers isolés, handicap... la palette est très large, mais tous les courriers sont examinés.

Ils passent d'abord entre les mains de Carol Bizouarn, chef du service des réclamations, qui en évalue l'urgence. Le cas d'Aline en est une. L'adolescente n'a rien à faire au milieu d'adultes atteints de troubles psychiatriques graves, elle y est même en danger. Le correspondant territorial en Guyane est immédiatement envoyé sur place et confirme la situation. Au siège, à Paris, dans le 13^e arrondissement, on s'active pour qu'une place appropriée soit trouvée rapidement. Des contacts sont pris avec le président du conseil général, le procureur...

Face aux lenteurs, Dominique Versini monte au créneau et finit par obtenir gain de cause. Aline peut enfin poser ses valises et ses soucis dans un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP). «Il y a une autorité morale de l'institution. Quand j'appelle un élu ou un magistrat, on me répond tout de suite», fait observer la défenseure.

Les réclamations sont étudiées au sein d'un comité d'évaluation qui, trois fois par semaine, réunit la juge des enfants, Carol Bizouarn, et les chargées de mission. Chacune a sa spécialité : assistante sociale, juriste, parfois avec une expérience associative (à SOS Enfants disparus, France Terre d'asile, etc.)...

Cet après-midi-là, les courriers examinés ne posent pas de grandes difficultés. Il s'agit d'abord d'une mère qui écrit parce qu'elle ne touche pas d'allocations familiales pour ses enfants de 4 et 7 ans. Une autre, dont le fils de 15 ans vit actuellement en Haïti, se plaint de blocages administratifs dans la procédure de regroupement familial, qui devrait normalement être facilitée compte tenu du tremblement de terre. Carol Bizouarn donne ses directives : «Il faut lui demander des pièces justificatives puis contacter l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), afin de comprendre où ça bloque. Si besoin, on interviendra auprès de la préfecture».

Le troisième document examiné ce jour-là est un courriel signé par Martin, 7 ans. Le texte est succinct, bien écrit malgré des fautes d'orthographe. Il raconte que l'enfant souffre de relations très conflictuelles avec sa «belle-mère», qui serait violente non seulement avec lui mais aussi avec son père. Autour de la table, l'équipe est d'abord prudente. Ce message, en effet, pourrait avoir été écrit par un adulte, compte tenu de sa syntaxe élaborée, en outre, en admettant qu'il émane bien de Martin, sa démarche pourrait être téléguidée par sa mère pour, par exemple, qu'il n'aille plus séjourner chez son père. À ce stade, il est trop tôt pour le dire. Ce sera à Géraldine, l'une des chargées de mission, de décortiquer l'affaire et de veiller à ce que l'institution ne soit pas instrumentalisée.

Année après année, les conflits familiaux demeurent le premier motif pour lequel on écrit au défenseur des enfants. Plus du tiers des réclamations sont liées aux séparations. Contestation des droits de visite, d'autorité parentale... il arrive même que des grands-parents s'adressent à l'institution pour proposer d'assumer la garde de l'enfant afin de le protéger des déchirements de ses parents.

«Souvent, on commence par expliquer aux familles que nous ne pouvons pas contester une décision de justice, explique Carol Bizouarn. Ce n'est ni notre rôle, ni en notre pouvoir». Pour autant, l'intervention de la défenseure s'avère souvent essentielle : soit parce qu'en filigrane elle identifie une situation de danger pour l'enfant, qui peut alors conduire au signalement; soit, tout simplement, parce qu'elle parvient à apaiser les tensions. Il faut parfois peu de chose : expliquer les motivations du juge, aider la famille à renouer le dialogue... «Nous mettons de l'huile dans les rouages, notre rôle, c'est surtout d'être un tiers médiateur», souligne Nathalie, coordinatrice dans l'équipe.

C'est surtout vrai pour les mineurs étrangers, qui représentent 16 % des réclamations en 2009 et qui n'ont souvent aucun autre recours. À l'instar de Denis, un Congolais de 16 ans arrivé seul en France, après avoir subi la torture dans son pays. Se fiant à son «âge osseux», l'aide sociale à l'enfance refusait de le prendre en charge, le condamnant à l'errance. «Nous avons saisi le Conseil général, en rappelant que cet adolescent avait obtenu le statut de réfugié», précise Nathalie. «Il est aujourd'hui pris en charge, bénéficie d'un logement et d'un suivi éducatif. Il peut enfin se construire».

(1) Dans un souci de confidentialité des dossiers, les prénoms de tous les enfants ont été modifiés.

D'après Marine Lamoureux, «La Croix», 14 mars 2010, <http://www.la-croix.com/>

France : la Fondation pour l'Enfance est en difficulté

La Cour des comptes vient de publier son rapport sur la Fondation pour l'Enfance. En proie à des problèmes budgétaires, elle peine à trouver des ressources financières.

«Nous avons effectué notre contrôle en deux temps, en 2007, puis en 2009», explique Jean-Pierre Bayle, président de la cinquième chambre de la Cour des comptes. «Ainsi, un constat intéressant s'est imposé à nous : nous avons dans un premier temps signalé quelques difficultés puis constaté, à intervalle rapproché, les améliorations souhaitées» [ndlr. Modification du site internet, renforcement de l'offre de formation à destination des professionnels de l'enfance].

Créée en 1977, par Anne-Aymone Giscard d'Estaing, La Fondation pour l'Enfance forme depuis des années des professionnels au contact de l'enfance, octroie des prix et des subventions aux associations et gère le service européen «116000 enfants disparus». Mais la situation reste toujours très compliquée pour une fondation qui, en 2004, avait déjà envisagé de mettre fin à son existence.

Pour Marie Pittet, conseillère à la Cour des comptes «son principal problème à l'heure actuelle c'est de trouver des ressources». Ses donateurs ne sont pas les citoyens mais plutôt les grandes entreprises qui, la crise venue, ne sont plus aussi généreuses qu'avant.

Si la Cour des comptes a confirmé que «l'emploi des fonds collectés était conforme à l'objet de l'appel à la générosité publique», elle a aussi émis quelques réserves. «La Fondation consacre une part trop importante de son budget à ses frais de fonctionnement et de collecte en raison de la faiblesse de son budget» [ndlr. Moins de trois millions par an]. Et cela se fait au détriment de ses missions premières, auxquelles elle ne consacre plus que la moitié de ses ressources. En clair, la Fondation ne fait plus assez de social.

D'après Fonteneau Tony, le 14 avril /2010, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-fondation-pour-l-enfance-en-difficulte_884597.html

Etats généraux de l'enfance

Défense des Enfants International (DEI-France) salue les propos, en ouverture des Etats généraux de l'enfance le 16 février 2010, du président d'Unicef-France qui s'est fait le porte-parole de toutes les associations et acteurs qui œuvrent depuis de très nombreuses années pour certaines - à la promotion et au respect, en France, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

- Rappelant la nécessité d'inscrire ces Etats Généraux dans la continuité des observations adressées à la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en juin 2009,
- Rappelant son attachement à la loi de réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007, et demandant à ce que soit préservés l'esprit de ce texte et ses intentions initiales,
- Rappelant la responsabilité des adultes et des autorités envers tous les enfants vivant en France et notamment les plus vulnérables : enfants maltraités bien sûr mais aussi tous les enfants en danger, les enfants pauvres ou mal logés, français ou étrangers, les Mineurs Isolés Etrangers,

- Appelant enfin à la définition d'une stratégie globale, un projet ambitieux en faveur de tous les enfants en France.

Unicef-France rejoint ainsi largement ce qu'écrivait DEI-France dans son communiqué du 27 novembre à l'annonce par le président de la République de ces Etats généraux

Malheureusement, le président d'Unicef n'a pu que constater (tout aussitôt à mots couverts dans son allocution) que les conditions des Etats Généraux qui s'ouvraient ce même jour ne répondaient pas aux attentes communes d'où, sans plus attendre, son appel à un autre travail, plus conforme à la Convention internationale sur les droits de l'enfant. Parce que manifestement, l'énoncé de l'objectif et les thèmes des ateliers de ces Etats généraux sont, à part peut-être celui sur la pauvreté, étriqués voire dangereux, comme DEI le présentait déjà dans sa réaction de novembre :

Etriqué, même s'il a déjà été élargi par rapport à l'annonce de novembre qui ne parlait que d'enfance maltraitée, l'objectif de «*renforcer la protection de l'enfance fragilisée*» : comme si progresser pour un meilleur bien-être des enfants pouvait se réduire à la seule protection de l'enfance fragile.

Etriqué, l'énoncé du premier atelier «*améliorer la transmission de l'information préoccupante prévue par la loi du 5 mars 2007*», alors que la loi attend surtout pour sa mise en oeuvre la création du fonds de financement (on se souviendra que le Conseil d'Etat a, dans un arrêt du 30 décembre dernier, rappelé le gouvernement à son obligation de mettre en place ce fonds alors qu'il prévoyait de s'y soustraire.

Et dangereux dans l'énoncé qui suit «*d'éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux*» qui marque bien l'état d'esprit qui prévaut : renforcer le contrôle social des familles qui seraient seules responsables des échecs de la protection de l'enfance.

Comment alors interpréter la volonté de «*valoriser le travail des travailleurs sociaux et de leur permettre d'accomplir au mieux les difficiles missions qui sont les leurs*» ? Difficiles car on leur demanderait de mener à la fois une mission d'accompagnement des familles et en même temps une mission de contrôle voire de signalement aux autorités susceptibles de sanctionner les familles?

Inquiétude encore par rapport à un risque de dépistage et de fichage précoce à l'énoncé de l'atelier suivant : «*accroître la prévention de la maltraitance par un soutien plus actif à la parentalité dans les premiers mois de l'enfant*».

Etriqué enfin le fait d'aborder la prévention des problématiques de mal-être et de suicide par le petit bout de la lorgnette des «*jeux dangereux*».

Dangereux ces énoncés en ce qu'ils laissent entrevoir une volonté d'utilisation du travail social dans un but de contrôle accru des familles et de normalisation des comportements qui a conduit certaines organisations de professionnels à refuser de participer aux Etats généraux et d'autres comme ATD Quart monde à réserver leur réponse.

Etriqué l'ensemble du projet par les oublis de trop nombreuses problématiques qui compromettent les conditions dans lesquelles la jeunesse se construit dans notre pays : difficultés de la coéducation, de l'accès à la santé et de sa promotion, violence de la société, des médias et parfois des institutions, absence d'éducation au droit, traitement des infractions pénales pour certains, longueur du regroupement (ou éclatement) familial pour d'autres, impossibilité de se projeter dans un avenir serein dans le pays etc.

Cette vision étriquée et dangereuse doit être rapprochée de la loi LOPSSI II récemment votée par le parlement dans la plus grande indifférence et dont on relèvera les mesures attentatoires au droit des jeunes – autant qu'inapplicables - comme l'instauration d'un couvre feu ciblé pour les mineurs de 13 ans concernés par une mesure d'assistance éducative.

DEI-France s'interroge sur la volonté des associations qui accompagnent les familles mais aussi des départements en charge de la protection de l'enfance et donc acteurs incontournables du débat, à s'investir véritablement dans des Etats généraux lancés sous de si mauvais augures.

www.dei-france.org

MONDE – MONDE – MONDE

Grande Bretagne : Gordon Brown s'excuse auprès de milliers d'enfants envoyés dans le Commonwealth

Le Premier ministre Gordon Brown a présenté des excuses le 24 février 2010, pour le rôle du Royaume-Uni dans l'envoi pendant des décennies de milliers d'enfants pauvres en Australie et au Canada notamment, où nombre d'entre eux ont été maltraités et ont subi des abus sexuels.

«A tous les anciens enfants émigrés et à leurs familles, (...) je dis aujourd'hui que nous sommes vraiment désolés. On les a laissés tomber», a déclaré M. Brown devant la chambre des Communes, reconnaissant «le coût humain associé à cet épisode honteux de l'histoire, la défaillance du premier devoir d'une nation de protéger ses enfants».

Le Programme des enfants émigrés, en vigueur des années 20 aux années 60, visait à offrir une «vie meilleure» aux enfants pauvres du Royaume-Uni. Environ 150.000 jeunes, âgés de 3 à 14 ans, ont été envoyés dans des pays du Commonwealth (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Afrique du sud et Zimbabwe).

«Mais le programme était peu judicieux. Dans de trop nombreux cas, des enfants ont fait face à une adversité constante tandis que leurs familles étaient éplorées», a poursuivi M. Brown, soulignant que «la plupart» des enfants avaient été envoyés à l'étranger sans l'accord de leurs parents.

«On leur a menti de façon cruelle en leur disant qu'ils étaient orphelins (...). Certains ont été séparés à jamais de leurs frères et soeurs. Des noms et des dates de naissance ont délibérément été modifiés pour éviter des retrouvailles familiales», a-t-il ajouté.

Un très grand nombre des enfants ont été maltraités physiquement et émotionnellement et ont subi des abus sexuels. D'autres ont notamment été forcés de travailler dans des fermes.

M. Brown, qui avait fait part en novembre de son intention de présenter des excuses au nom des précédents gouvernements britanniques, a annoncé la création d'un Fonds pour les retrouvailles familiales, alimenté à hauteur de 6 millions de livres (6,2 millions d'euros). En novembre dernier, le Premier ministre australien Kevin Rudd avait présenté des excuses solennelles à ces «Australiens oubliés».

«Pour de nombreux anciens enfants émigrés et leurs familles, les excuses vont permettre d'apaiser un passé douloureux», a déclaré Harold Haig, secrétaire de l'Association internationale des anciens enfants émigrés et leurs familles.

«J'ai été privée de soins et maltraitée dans une institution sévère alors que j'aurais pu avoir pu être entourée d'amour et avoir une vie de famille avec ma mère adoptive en Angleterre», a confié Marcelle O'Brien, 65 ans, retirée de sa famille d'accueil britannique à 4 ans pour être envoyée en Australie.

AFP, 24 février 2010, <http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-41779759@7-60,0.html>

Londres : à 10 ans, peut-on être jugé comme un adulte ?

Au palmarès des criminels les plus célèbres d'Angleterre, Jon Venables arrive dans le peloton de tête. Juste derrière Jack l'Eventreur. Son signe distinctif, c'est sa précocité. A 10 ans, Jon Venables et son complice Robert Thompson ont enlevé James Bulger, âgé de deux ans, dans un centre commercial, l'ont torturé, assassiné, puis laissé mort sur une voie ferrée.

C'était en 1993, à Liverpool. Le drame a ébranlé le Royaume. Condamnés à la prison à vie, les deux enfants meurtriers ont été libérés sur parole huit ans plus tard, en 2001 et ont chacun entamé une nouvelle vie, sous une autre identité.

Si ce fait-divers sordide déchaîne à nouveau les passions aujourd'hui, c'est que Jon Venables vient de retourner derrière les barreaux, pour avoir enfreint les obligations de sa liberté conditionnelle. Le ministre britannique de la Justice, Jack Straw, a évoqué des «allégations extrêmement graves», mais a refusé d'en dire plus. Ce serait, selon lui, «contraire aux intérêts de la justice».

Trop tard. La chasse à l'homme a commencé. Jour après jour, les tabloïds anglais flattent les plus bas instincts de leurs lecteurs. Le Sun a réuni 100.000 signatures sur une pétition réclamant au gouvernement toute la vérité sur Jon Venables, âgé aujourd'hui de 27 ans.

Avec le Daily Mirror, il rivalise de «scoops». Jon Venables serait retourné à Liverpool, malgré l'interdiction de se rendre sur les lieux du crime. Il aurait de lui-même dévoilé sa véritable identité. Il se serait même livré à un trafic de photos porno d'enfants. Peu importe si ces pseudo-révélation bafouent l'interdiction de publier des informations susceptibles d'identifier ou de localiser Jon Venables ou son complice Robert Thompson (la juge qui a condamné les deux jeunes meurtriers en 1993 a prononcé un verdict d'anonymat à vie les concernant). La presse de caniveau est partie en croisade. Et rien ne semble pouvoir l'arrêter, tant qu'elle n'aura pas retrouvé la trace des assassins de James Bulger.

Au beau milieu de cette campagne de harcèlement, Maggie Atkinson, nouvelle Commissaire pour les enfants, propose de relever à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale.

Actuellement, en Angleterre et aux Pays de Galles, un enfant est considéré pénalement responsable dès 10 ans. C'est l'un des âges les plus bas d'Europe. Le seuil est fixé à 13 ans en France, 14 ans en Allemagne et en Italie, 16 ans en Belgique – mais 7 ans en Suisse.

Londres a régulièrement été rappelé à l'ordre, aussi bien par l'ONU que par les associations de défense des droits de l'homme, sur sa politique pénale à l'égard des enfants. La Grande-Bretagne a le taux de détention de mineurs le plus élevé d'Europe. Et le meurtre de James Bulger n'y est sans doute pas pour rien.

Les condamnations d'enfants se sont significativement alourdies au Royaume depuis le procès surmédiatisé de Jon Venables et de Robert Thompson, en 1993, au cours duquel un magistrat est allé jusqu'à comparer les deux prévenus au diable.

Un tribunal pour enfants aurait pu limiter un tel débâlage, en garantissant la confidentialité des audiences. La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs jugé, en 1999, que le procès n'avait pas été équitable parce qu'il s'était déroulé en public, dans un tribunal pour adultes.

L'assassinat de James Bulger a également servi les ambitions d'un jeune élu aux dents longues. Quelques jours après le drame, Tony Blair, alors jeune ministre de l'Intérieur dans le «shadow cabinet» (opposition) travailliste, a lancé le thème du déclin moral du Royaume-Uni en déclarant : ce meurtre est «le symptôme hideux d'une société qui n'est plus digne de ce nom».

Depuis cette époque, le Labour s'est bâti une réputation de fermeté à l'égard de la délinquance. Aujourd'hui encore, le gouvernement de Gordon Brown écarte toute idée de relever à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale, à l'unisson des conservateurs de David Cameron.

«Rue 89», d'après Sylvain Bibille, 16 mars 2010.

Turquie : mobilisation en faveur d'enfants kurdes lourdement condamnés pour terrorisme

Berivan, une jeune Kurde de 16 ans accusée d'avoir participé à une manifestation où on lançait des pierres, pourrait rester sept ans en prison si le gouvernement turc oublie sa promesse de changer la loi antiterroriste comme le réclament des organisations humanitaires. «Ils m'ont mis un foulard sur le nez (la loi interdit de se cacher le visage lorsqu'il y a une manifestation), ils m'ont prise en photo, m'ont menacée et je n'ai rien pu dire» : c'est le message que cette jeune fille a, de sa prison, fait passer à sa mère, explique Kezban Yilmaz, l'avocate de l'Association des droits de l'homme (IHD), basée à Diyarbakir, la grande ville du sud-est.

Comme des centaines d'enfants ou d'adolescents mineurs kurdes, Berivan a été jugée comme une adulte, selon la loi antiterroriste, après une interpellation lors des nombreuses manifestations souvent violentes dans les régions kurdes de Turquie.

C'était le 9 octobre 2009 : on manifestait dans plusieurs villes du sud-est contre la détention du chef du mouvement rebelle kurde PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), Abdullah Öcalan, et Berivan était de passage à Batman, en visite chez sa tante...

«Elle n'a rien d'une terroriste. C'est une enfant. Chaque fois que quelqu'un vient la voir, elle croit qu'on vient la chercher pour la sortir de prison», ajoute Me Yilmaz.

Selon l'IHD, en 2009, 1.300 enfants ont été arrêtés à Diyarbakir, et 100 ans de prison ont été requis contre 13 mineurs détenus actuellement à la prison de Midyat. «Je connais 450 dossiers de mineurs en cours de jugement dans le cadre de la loi antiterroriste», indique Me Yilmaz.

F.G., 16 ans au moment des faits, a été arrêté en juillet 2008 après une manifestation de colère parce qu'on avait «rasé la tête» du détenu Öcalan, explique son père. Il a été condamné à sept ans et demi de prison pour jets de pierre sur les forces de sécurité lors de cette manifestation et d'une précédente, le 28 mars 2006. «Membre ou pas du PKK, on considère qu'il a agi en faveur du PKK», explique son père.

«Quand ils sortent de prison, ce sont des militants. Ils se disent : pourquoi est-ce que je suis là. C'est parce que je suis kurde!, affirme le père de M.U., lui aussi condamné pour les mêmes faits à 7 ans de prison, mais en liberté conditionnelle après 10 mois de détention. «Mon fils n'avait rien à voir avec le PKK, mais il s'est radicalisé. Il a été battu par la police», raconte-t-il avant d'ajouter : «Je préfère qu'il soit dans la montagne (avec le PKK) plutôt qu'en prison...»

«Les gamins voient leurs parents harcelés, battus par la police, c'est pour ça qu'ils lancent des pierres», accuse Behcet Kaya, 55 ans, un des milliers de déplacés par le conflit, qui habite la banlieue de Diyarbakir.

Dans son rapport 2009 sur la Turquie, Amnesty International souligne, en citant les archives officielles, que «des enfants, dès 12 ans, ont été jugés par des tribunaux pour adultes, selon la même procédure que les adultes, en contravention avec la loi turque de protection de l'enfance et la convention de l'ONU sur les droits des enfants».

Amnesty demande que la loi soit changée et signale aussi des périodes de détention préventive de mineurs qui ont duré plus d'un an, et des témoignages de torture sur mineurs.

Fin 2009, le gouvernement a commencé à discuter avec l'opposition d'une modification de la loi.

Les mineurs ne seraient plus jugés par des tribunaux pour adultes et, au cas par cas, les peines de prison seraient commuées en amendes ou réduites.

Mais le processus est en panne, tout comme un plan annoncé en novembre par le gouvernement pour octroyer plus de droits à la minorité kurde.

«AFP», 15 avril 2010, http://www.lexpress.fr/actualites/1/turquie-mobilisation-en-faveur-d-enfants-kurdes-lourdement-condamnes-pour-terrorisme_884759.html

Etats-Unis : la pauvreté laisse des marques biologiques permanentes chez les enfants

La pauvreté peut avoir des effets biologiques profonds et permanents chez de très jeunes enfants qui, devenus adultes, courent un risque accru de problème de santé, montrent des recherches présentées en février dernier.

«La pauvreté a le potentiel de modifier profondément la neurobiologie du jeune enfant en développement et peut directement affecter le cours de toute sa vie», a expliqué Greg Duncan, professeur de science sociale à l'Université de Californie (ouest), auteur d'une des études, lors de la conférence annuelle de «l'American Association for the Advancement of Science (AAAS)», réunie en février à San Diego (Californie).

«Nous avons découvert que les jeunes enfants grandissant dans des milieux désavantagés réagissaient au stress de façon disproportionnée, ce qu'on a pu mesurer avec des études hormonales et neurologiques à l'aide de scanners du cerveau, et plus récemment dans les analyses génétiques», a précisé le Dr Thomas Boyce, professeur de pédiatrie à l'Université de Colombie britannique au Canada.

«Ces processus biologiques impliqués dans la santé et le développement des jeunes enfants vivant dans la misère se manifestent à de multiples niveaux de complexité et d'échelle, y compris dans des fonctions biologiques majeures, des circuits spécifiques du cerveau et même dans le mécanisme qui active et désactive l'expression des gènes», a-t-il ajouté.

Mesurant les effets socio-économiques de ces stigmates neuro-biologiques de la misère, Greg Duncan a analysé les revenus et la durée d'emploi de 1.589 adultes nés entre 1968 et 1975. Il a aussi déterminé le revenu de leur famille durant les cinq premières années de leur vie, une période cruciale pour le développement du cerveau.

Cette analyse comprend un large éventail de données dont le niveau de formation, les revenus, le nombre d'heures travaillées, le fait de bénéficier de bons alimentaires, d'autres aides sociales et d'être mère célibataire. L'état de santé et le passé judiciaire a également été pris en compte.

L'étude, la première à effectuer de telles mesures aux Etats-Unis, montre qu'une augmentation de 3.000 dollars par an des revenus des familles pauvres par le biais d'une aide publique quand leur enfant a moins de cinq ans, se traduit par une augmentation de 17% des revenus de ce dernier quand il devient adulte. Il travaille aussi 135 heures de plus par an.

«Cette recherche montre que les politiques d'aide sociale américaine ciblant les familles démunies avec des enfants en bas âge produisent des résultats tangibles», a souligné le chercheur. Quelque quatre millions d'enfants aux Etats-Unis entrent dans cette catégorie, indique l'étude.

«Nous avons ainsi été capables de mesurer l'impact de la précarité dans les cinq premières années des enfants sur leur vie d'adulte», a ajouté Greg Duncan. «Nous avons observé, notamment, une forte relation entre la pauvreté dans la petite enfance et la productivité des adultes dans le travail», a-t-il dit.

Pour le Dr Jack Shonkoff, professeur à l'Université de Harvard (Massachusetts, est) ces recherches apportent un important éclairage sur «la biologie de la misère», ce qui «nous aidera à développer de nouvelles idées de mesures pour minimiser l'impact de la précarité et mieux protéger les très jeunes enfants».

Il a aussi écarté l'idée, en réponse à une question, de développer des traitements pour traiter ces traumatismes biologiques. «Comprendre l'impact neuro-biologique de la pauvreté doit aider à élaborer de nouvelles stratégies sociales plutôt que des médicaments qui ne traiteraient que les effets de ce problème mais pas les causes», a insisté le Dr Shonkoff.

<http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-La-pauvrete-laisse-des-marques-biologiques-permane.htm?&rub=15&xml=newsmmmnd.9abc0f9c4056354b6f3fdebe8d51cce8.521.xml>

«AFP», 22 février 2010

Haïti : ne pas ajouter du traumatisme au traumatisme

A la demande du gouvernement français, une mission de spécialistes de l'enfance s'est rendue en Haïti afin d'évaluer l'état physique et psychologique des 117 enfants qui doivent encore être adoptés. Un centre médico-psychologique a été mis en place en Guadeloupe pour accueillir 23 enfants pour lesquels des soins sont nécessaires.

Le déplacement «en urgence» des 372 premiers enfants avait fait débat. A la suite du séisme du 12 janvier 2010, le ministère des Affaires étrangères avait décidé de l'acheminement des enfants pour lesquels un jugement d'adoption avait été rendu par un tribunal haïtien. Un dispositif médico-psychologique avait été mis en place à Orly et à Roissy.

Sur le plan psychologique, les symptômes étaient importants. «Les deux tiers avaient moins de 3 ans et, à leur arrivée, ils présentaient des troubles spécifiques d'enfants victimes d'événements traumatiques». Ils souffraient d'inhibition des affects (75%) - enfants hypotoniques, prostrés, les yeux dans le vide, sans aucune manifestation émotionnelle, totalement absents et ne répondant pas aux sollicitations des personnes qui s'occupent d'eux – mais aussi de troubles du comportement d'attachement (85%) – soit avec une obéissance excessive face aux sollicitations des adultes, se laissant traiter comme des poupées, soit en retrait défensif, refusant tout contact corporel – avec également des réactions de reviviscence et des manifestations de détresse majeure (hurlements de désespoir). «Certains enfants ont hurlé pendant trois heures», raconte Hélène Romano. «Ces enfants ont été totalement projetés d'un monde à l'autre et n'avaient plus aucun repère».

La mise en place d'un centre en Guadeloupe présente, selon elle, plusieurs avantages. L'île est à 2 heures de vol d'Haïti et, ce qui «peut paraître anecdotique mais ne l'est pas, beaucoup de personnes de couleur y vivent et parlent créole. Pour l'enfant, le bouleversement sera moindre».

D'après «Le Quotidien du médecin», 12 mars 2010.

Amérique latine et Caraïbes : 300 millions de dollars pour la petite enfance

L'artiste colombienne récompensée par un Grammy Award, Shakira, est une grande avocate de la cause des enfants et la fondatrice d'ALAS (America latina accion solidaria), une coalition d'artistes et d'hommes d'affaires latino-américains qui milite pour l'adoption de programmes intégrés du Développement de la petite enfance (DPE) dans la région. Elle et le président du groupe de la Banque mondiale, Robert B. Zoellick, ont lancé une initiative conjointe d'un montant de 300 millions de dollars en vue de l'expansion des programmes de développement de la petite enfance en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La «Early Childhood Initiative : An investment for life» (Initiative pour la petite enfance : un investissement pour la vie) cherche à concentrer les politiques rentables et les ressources dans la région, tout en mobilisant l'appui des populations en vue d'accroître les possibilités offertes à leurs jeunes concitoyens et, ainsi, d'aider à résorber les profondes inégalités, a dit Zoellick pendant la cérémonie de signature de l'accord de partenariat entre la Fondation ALAS de Shakira, Earth Institute de Columbia University et la Banque mondiale, qui s'est tenue au siège de la Banque à Washington D.C.

Les programmes du DPE mettent à la disposition des enfants une nutrition adéquate, des soins de santé et un environnement stimulant, de leur conception jusqu'à l'âge de 6 ans - une période de développement cruciale pour qu'un enfant réalise son plein potentiel. Cette initiative contribuera à l'expansion des programmes de DPE dans une région où 9 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et 22 millions d'enfants n'ont pas accès à une prise en charge précoce.

«Si nous voulons bâtir un monde meilleur, nous devons donner aux enfants la chance de vivre mieux, indépendamment du lieu de leur naissance ou des difficultés qu'ils rencontrent. En permettant à chaque enfant de bien débiter dans la vie, nous améliorons notre avenir à tous», a dit Shakira aux 100 personnalités présentes, parmi lesquelles des ambassadeurs d'Amérique latine et des Caraïbes, des responsables du secteur de l'éducation, ainsi que des représentants d'autres organisations internationales.

Cette initiative révolutionnaire offrira 300 millions de dollars au cours des deux prochaines années sous forme de prêts, de dons et de concours à des fonds fiduciaires, ainsi que d'assistance technique, pour l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de DPE en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle grossira aussi une communauté de pratiques d'apprentissage pour l'échange de connaissances et d'expériences.

«ALAS - et Shakira en particulier - ont énormément contribué à mettre le jeune enfant au coeur des priorités des politiques publiques en Amérique latine», a dit Zoellick. «Nous nous réjouissons de collaborer avec elle, ALAS et Earth Institute pour apporter espoir et opportunités aux enfants qui méritent un avenir meilleur.»

Zoellick et Shakira ont expliqué que les investissements dans les programmes de DPE sont parmi les plus efficaces et les plus rentables qu'un pays puisse réaliser. En effet, les enfants sont en meilleure santé et présentent de meilleurs résultats scolaires, avec une productivité et des revenus plus importants plus tard. Ils ont fait remarquer que des interventions tardives pendant la jeune enfance sont difficiles et coûteuses à corriger plus tard dans la vie, comme l'illustre la récente publication de la Banque intitulée «The Promise for Early Childhood Development in Latin America».

En citant la réaction d'urgence en faveur d'Haïti comme un exemple approprié de collaboration avec des partenaires, Zoellick a affirmé que les initiatives du DPE joueraient un rôle clé dans la reconstruction d'Haïti, où l'attention sera accordée à la reconstruction, non seulement de l'infrastructure du pays, mais aussi du potentiel de ses populations. Il a souligné l'importance de la collaboration avec l'Unicef, l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et le Programme alimentaire mondial, entre autres, pour apporter une aide d'urgence aux enfants haïtiens et atténuer l'impact à long terme du séisme du 12 janvier sur une génération entière d'Haïtiens.

L'un des premiers programmes de la Early Childhood Initiative sera un partenariat avec l'organisme public mexicain CONAFE pour offrir une formation aux parents et travailleurs sociaux afin d'améliorer leurs compétences et pratiques en ce qui concerne la prise en charge des enfants de 0 à 4 ans. Cette initiative se concentrera sur les 172 municipalités les plus pauvres du Mexique, qui sont situées pour la plupart dans les États du sud.

Outre l'octroi de fonds aux pays participants, la Early Childhood Initiative travaillera avec le Secrétariat de l'OCDE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un projet d'ALAS, Earth Institute, et les Gouvernements mexicain, colombien, chilien,

panaméen, paraguayen et argentin pour concevoir de bonnes pratiques et identifier des projets pilotes prometteurs pour les enfants de moins de 6 ans. Le résultat de ce travail sera présenté au Sommet sur les Objectifs de développement pour le Millénaire de l'ONU de septembre et au Sommet des Chefs d'États ibéro-américains de novembre à Mar del Plata, Argentine. Au cours des 20 dernières années, la Banque mondiale a aidé les gouvernements de plus de 50 pays à investir dans le développement de la petite enfance. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la Banque a financé plus de 30 projets de DPE, y compris l'assistance technique, la recherche et des programmes. La Banque mondiale estime qu'actuellement, les initiatives d'investissement public et privé en DPE prennent entre 1 et 12 % environ des dépenses totales des pays de la région pour l'éducation.

Banque Mondiale, 1 mars 2010, http://www.newspress.fr/Communique_FR_225791_1063.aspx

Sénégal : le système d'exploitation des enfants mendiants

L'organisation de défense des droits de l'Homme, Human Rights Watch (HRW), a dénoncé le 15 avril 2010 à Dakar la situation au Sénégal de «dizaines de milliers d'enfants astreints à la mendicité», trop souvent «exploités et maltraités, soi-disant au nom de la religion».

«Le gouvernement sénégalais ne devrait pas rester les bras croisés pendant que des dizaines de milliers d'enfants talibés, élèves des écoles coraniques (voir La Lettre n° 7), sont soumis chaque jour à des violences physiques, une négligence totale et, en fait, à des conditions s'apparentant à de l'esclavage», a affirmé la directrice de la division Afrique de HRW, Georgette Gagnon.

Dans son rapport, l'organisation décrit ce qu'elle appelle un «système d'exploitation et de maltraitance» de jeunes garçons «dont la vaste majorité ont moins de 12 ans et beaucoup n'ont pas plus de 4 ans».

«Transférés de leurs villages du Sénégal et de Guinée-Bissau vers des villes sénégalaises, les talibés sont forcés de mendier parfois jusqu'à dix heures par jour», écrit HRW. Souvent pieds nus, affamés, «ils tendent une sébile en plastique ou une canette vide dans l'espoir de recevoir une aumône». «Chaque jour je devais rapporter au marabout 600 CFA (0,9 euro ou 1,2 dollar), du riz et du sucre. Chaque fois que je ne pouvais pas, le marabout me frappait à coups de câble électrique», témoigne un garçon de 11 ans que ses parents avaient confié à 7 ans, à un «marabout» de Dakar.

L'organisation soutient que «dans plus de 100 daaras (écoles coraniques) dont HRW a interrogé des talibés actuels ou passés, le marabout recueille en général de 20.000 à 60.000 dollars US (14.600 à 43.800 euros) par an grâce à la mendicité des garçons».

L'ONG souligne que, dans le pays, «nombre de marabouts remplissent consciencieusement la tradition importante de fournir aux jeunes garçons une éducation religieuse et morale». Et un marabout de Kolda, Aliou Seydi, rappelle d'ailleurs que «les enseignements de l'islam s'opposent entièrement au fait d'envoyer des enfants dans la rue et de les forcer à mendier».

Mais HRW constate amèrement que beaucoup de marabouts «dénaturent l'éducation religieuse, la transformant en exploitation économique» des enfants qu'ils laissent vivre dans le plus grand dénuement.

Il est ainsi «courant que les enfants dorment à 30 dans une petite pièce» de la daara, souvent une construction inachevée, relève-t-elle.

«Le Sénégal a érigé en crime le fait de forcer autrui à mendier en vue d'en tirer profit, mais cette loi n'a débouché que sur peu de mesures concrètes», constate HRW, qui juge que «les autorités sénégalaises ont choisi d'éviter de défier les puissants dirigeants religieux du pays, y compris les marabouts individuels».

Le gouvernement sénégalais a toutefois lancé «une initiative visant à créer 100 daaras modernes entre 2010 et 2012 et à les soumettre à une réglementation», mais ce plan «aura peu d'impact sur les dizaines de milliers de talibés qui vivent déjà dans des daaras qui les exploitent» selon HRW.

L'ONG demande instamment au gouvernement de «réglementer les écoles coraniques», de traduire en justice les «marabouts qui violent les lois» et de faire en sorte que «tous les daaras soient agréés et fassent l'objet d'inspections périodiques par des agents de l'État».

Rappelant qu'un grand nombre de petits mendiants «viennent de la Guinée-Bissau», HRW interpelle aussi le «gouvernement bissau-guinéen» qui «doit encore criminaliser officiellement la traite des enfants».

<http://www.hrw.org/node/89564>

http://www.lemonde.fr/depeches/?seq_id=3210&cont_dep_id=60&dep_id=42184173#top «AFP», 15 avril 2010.

Les femmes yéménites disent non aux mariages précoces

Victime d'un mariage forcé et divorcée à 10 ans (voir La Lettre n°11, actualités Monde), Nojoud Ali a participé, le 23 mars dernier à Sanaa, à un rassemblement pour dire non au mariage des fillettes yéménites. La promulgation de la loi votée en février 2009 pour protéger les petites filles comme Nojoud, n'est pas acquise.

Deux ans se sont déjà écoulés depuis que Nojoud, mariée à un homme trois fois plus âgé qu'elle, osa se réfugier au tribunal de Sanaa pour réclamer sa liberté volée. Depuis sa victoire inattendue, un tabou a été brisé. Inspirées par son courage, deux autres épouses-enfants ont pu divorcer. Les associations yéménites se servent de l'exemple de Nojoud pour mener, village par village, une vaste campagne de sensibilisation en province. Et les autorités sont plus disertes sur le sujet. Selon un rapport du ministère des Affaires sociales publié l'année dernière, un quart des femmes yéménites se marient avant l'âge de 15 ans. Les raisons sont multiples : grande pauvreté, coutumes tribales et traditions religieuses invoquant l'exemple du prophète Mohammad qui épousa Aïcha quand elle avait 9 ans...

A force de lobbying auprès des députés yéménites, les activistes féministes ont obtenu en février 2009 l'inimaginable : le vote au Parlement de l'augmentation de l'âge officiel du mariage de 15 à 17 ans et l'imposition d'une amende d'environ 350 € aux parents qui dérogent à la règle. Mais, c'était trop beau pour durer. Sous la pression d'une minorité active, menée par d'influents députés conservateurs, une demande de réexamen de la nouvelle loi empêche sa promulgation. «La polémique, qui dure depuis un an, est soudainement revenue sur le devant de la scène alors que le Comité constitutionnel, qui a hérité du dossier, doit se prononcer prochainement sur la conformité de la loi avec l'islam», explique Houria Mashour, la vice-présidente de Comité national des femmes

D'après «Le Figaro», 24 mars 2010.

L'Afghanistan est le pire pays au monde pour les enfants

L'Afghanistan est le pire pays au monde pour un enfant en raison du fort taux de mortalité infantile, de la violence et des problèmes de malnutrition et d'abus sexuels qui y règnent, selon l'Unicef.

Le taux de mortalité infantile y est le plus élevé au monde: un quart des enfants afghans (257 sur 1.000) meurent avant leur cinquième anniversaire et 165 nourrissons sur 1.000 ne survivent pas plus d'un an, selon des données statistiques de l'Unicef datant de 2008.

L'Afghanistan présente le deuxième taux de mortalité maternelle au monde après la Sierra Leone avec 1.800 décès de femmes pour 100.000 naissances, selon des chiffres datant de 2005.

«Il faut ajouter à cela le conflit : les enfants sont déplacés, la production alimentaire est perturbée, donc les risques d'être mis encore plus en danger (...) rendent la situation bien plus dramatique», estime Daniel Toole, de l'Unicef.

La violence a atteint ces derniers mois son pire niveau en Afghanistan depuis le renversement des talibans en 2001. D'intenses combats entre les insurgés et les troupes afghano-étrangères ont contraint des milliers de civils à fuir leur foyer.

Selon Daniel Toole, un nombre de plus en plus important d'enfants fuient désormais à l'étranger, jusqu'en Europe occidentale et parfois même sans leurs parents. En avril dernier, 24 adolescents afghans âgés de 14 à 16 ans avaient été retrouvés près d'une gare à Rome. L'ONG «Save the Children» avait alors estimé que les enfants afghans constituaient le groupe de mineurs non accompagnés le plus important de la capitale italienne.

Les mariages forcés et les abus sexuels sont un des problèmes majeurs auxquels font face les enfants - en particulier les jeunes filles. L'Unicef estimait en 2009, que 43% des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans s'étaient mariées avant 18 ans.

Lors de sa visite à Herat, Daniel Toole s'est rendu dans un centre d'accueil pour jeunes femmes victimes d'abus, où il a rencontré une fillette de 9 ans contrainte de se marier avec un inconnu. «Elle ne savait même pas qu'elle était mariée jusqu'à ce qu'on lui dise : 'voici ton mari'. Une autre a été mariée à 11 ans contre son gré».

«Des histoires dramatiques, douloureuses qui ne sont, je pense, que la partie émergée de l'iceberg. Je me demande combien de filles ont vécu la même chose et n'ont pas pu aller jusqu'à ce centre».

Malgré les difficultés, le responsable de l'Unicef affirme que des progrès ont été réalisés, notamment en matière d'éducation avec un nombre croissant de filles scolarisées. «Il y a une amélioration mais il y a toujours tellement à faire ici, dit-il, évoquant une fois encore le défi de la survie».

http://www.lexpress.fr/actualites/2/1-afghanistan-est-le-pire-pays-pour-les-enfants-dit-l-unicef_856310.html, « Reuters », 18 mars 2010

Afghanistan : la protection des enfants doit être au cœur du processus de paix

La protection des enfants doit être au cœur de l'agenda politique du gouvernement afghan, a estimé la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, à l'issue d'une visite d'une semaine en Afghanistan.

«Il est primordial que la prochaine réunion pour la paix, appelée Peace Jirga, intègre les questions de protection de l'enfant, spécifiquement le recrutement et l'utilisation des enfants dans des groupes armés», a-t-elle souligné le 24 février 2010, lors d'une conférence de presse à Kaboul. «Le Président Hamid Karzaï m'a promis que ces problèmes seraient une priorité dans le cadre des discussions sur le processus de paix», a-t-elle ajouté.

Alors que la récente offensive conjointe des forces internationales et des forces afghanes contre les talibans a fait de nombreuses victimes, elle a salué le changement de stratégie des forces militaires prenant davantage en compte la protection des civils.

En 2009, 346 enfants ont été tués dont 131 par des bombardements aériens, 22 lors de raids de forces spéciales et 128 par des groupes armés non-gouvernementaux, dont les talibans, et 38 autres sont morts dans des conditions inconnues à ce jour.

«Les enfants doivent être protégés. Nous sommes prêts à travailler avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et l'armée afghane afin de développer des procédures standards pour protéger les enfants lors des opérations militaires», a déclaré Radikha Coomaraswamy. «Il doit y avoir une délimitation claire entre les activités civiles et militaires «pour que l'aide humanitaire et les travailleurs humanitaires ne soient pas en danger», a-t-elle ajouté.

Le commandant de la FIAS, le général américain Stanley McChrystal, présent lors de la conférence de presse, a affirmé son engagement et sa volonté de travailler avec les Nations unies pour assurer une meilleure protection des enfants.

Mme Coomaraswamy s'est félicitée de la création par les autorités afghanes d'un Comité interministériel pour les enfants et les conflits armés qui permet de coordonner les efforts des ministères de la Défense et de l'Intérieur afghans et des Nations unies. Grâce à cette coopération, le ministère de l'Intérieur envisage de considérer comme un crime le recrutement d'enfants au sein de forces armées.

«Nous savons qu'en 2009, sept enfants ont été utilisés dans des attentats suicides», a précisé la Représentante spéciale, avant d'exhorter toutes les parties au conflit à protéger les enfants. «Les enfants d'Afghanistan ont déjà trop souffert», a-t-elle conclu.

Neuf ans après le renversement des talibans, l'Afghanistan est toujours le théâtre d'affrontements violents. Le Coordonnateur humanitaire de l'ONU en Afghanistan, Robert Watkins, a lancé la semaine dernière, un appel de fonds de 870,5 millions de dollars pour financer le Plan d'action humanitaire 2010 dont le but est de répondre aux besoins des populations vulnérables.

24 février 2010, <http://www.un.org/apps/news/fr/storyF.asp?NewsID=21298&Cr=Afghanistan&Cr1=>

L'Inde promulgue une loi promettant l'accès à l'éducation pour tous les enfants

Une loi qui rend l'école primaire obligatoire est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010 en Inde, un pays où des millions d'enfants pauvres ne pouvaient jusqu'à présent pas aller à l'école parce que leurs parents n'étaient pas en mesure de payer les frais de leur scolarité, ou parce qu'ils étaient forcés à travailler.

Cette nouvelle loi donne le droit à tous les enfants, âgés de 6 à 14 ans, à une éducation libre, quel que soit leur statut social, leur sexe ou leur revenu. Quelque huit millions d'enfants -essentiellement des filles- ne vont pas à l'école en Inde, selon l'Unicef.

Cette loi devrait aussi aider à éduquer les enfants «intouchables», qui appartiennent à la caste la plus basse en Inde, et qui n'ont souvent pas le droit d'aller à l'école.

«Aujourd'hui, notre gouvernement se présente devant vous pour promettre de donner à tous les enfants le droit à une éducation primaire», a déclaré le Premier ministre indien Manmohan Singh dans une intervention télévisée. «Cela démontre notre engagement national envers l'éducation de nos enfants et l'avenir de l'Inde».

Grâce à une loi votée par le Parlement en août 2009, tous les frais qui empêchent des enfants d'aller à l'école seront payés par le gouvernement. Il sera aussi responsable de l'inscription des enfants et devra s'assurer de leur présence à l'école, a précisé le gouvernement dans un communiqué. Les écoles privées devront aussi réserver un quart de leurs places aux enfants défavorisés.

«Plusieurs dizaines de millions d'enfants bénéficieront de cette initiative assurant une éducation de qualité avec équité», a commenté Karin Hulshof, représentante de l'Unicef en Inde.

Toutefois, il est probable que cette nouvelle législation rencontre des résistances, notamment dans des régions conservatrices où des familles hésitent à envoyer leurs filles à l'école, particulièrement quand elles risquent de se retrouver avec des garçons.

Cette nouvelle loi devrait coûter plus de 35 milliards de dollars (26 milliards d'euros) au gouvernement sur cinq ans.

<http://fr.news.yahoo.com/3/20100401/twl-inde-education-primaire-1be00ca.html>, AP, 1er avril 2010.

Vietnam : à Lang Son, des couples viennent du monde entier pour adopter des nourrissons

Dans les années 1990, le Vietnam est venu se ranger à la quatrième place mondiale en matière d'adoption internationale après la Chine, la Russie et la Corée du Sud. Au plus fort de la tendance, quelque 2.500 enfants étaient adoptés chaque année au Vietnam. En 2008, des enquêteurs américains ont découvert que de nombreux bébés prétendument abandonnés sur les marches d'hôpitaux et d'orphelinats, avaient en réalité été vendus par leurs mères. Ils ont recueilli les preuves de l'existence de «foyers de maternité», où les mères sont payées l'équivalent de onze mois de salaire par nourrisson remis.

La directrice d'un de ces foyers, madame Cai, offre aux femmes enceintes le gîte et le couvert, en échange de la promesse qu'elles lui remettent leur bébé afin qu'il soit adopté. «Si vous passez par une agence à Hanoï», dit-elle, «cela vous coûtera 16.000 dollars pour adopter un enfant. Si vous passez par moi, vous ne paierez que 10.000 dollars pour ramener un enfant chez vous». Cela fait dix ans, que Madame Cai, sert d'intermédiaire. Elle offre un refuge officieux aux femmes qui portent un bébé non désiré et vivent dans la province reculée de Lang Son. Elle héberge les femmes enceintes, les mères et les nouveaux nés.

Elle les accompagne au fil de leur grossesse, les emmène accoucher à l'hôpital public et leur offre un gîte miteux, dans des conditions très misérables, pièces exigües à l'atmosphère suffocante, le temps de faire les examens médicaux obligatoires et d'entamer les formalités administratives complexes qui précèdent l'adoption. Une fois l'enfant adopté, la mère retourne vivre dans son village, sans aucun suivi médical postnatal.

Publié en 2008, un rapport de l'ambassade des Etats-Unis dénonçant la corruption massive dans les procédures d'adoption a déclenché des arrestations. Des fonctionnaires ont été condamnés à des peines de prison pour avoir falsifié des documents en échange d'argent.

Même si ce document a poussé les Etats-Unis à suspendre les adoptions, ces dernières années des centaines de bébés ont quitté les orphelinats vietnamiens pour rejoindre un foyer en Italie, au Canada, en France, en Belgique et au Danemark.

Presque tous les bébés de l'orphelinat sont passés par le foyer de Madame Cai, qui dit ne recevoir qu'«une petite somme» de l'orphelinat en échange de son approvisionnement en nourrissons. L'argent qu'elle remet aux mères qui abandonnent leur bébé est suffisant pour couvrir le coût du voyage de retour et constituer «une petite compensation» pour la perte de leur enfant, jusqu'à 6 millions de dongs, (environ 224 euros).

Les activités de Madame Cai sont étonnamment similaires à celles de nombreuses organisations illicites d'autres provinces dénoncées dans le rapport de 2008 de l'ambassade des Etats-Unis. «Aucune de ces structures ne fait ouvertement de publicité pour ses services. Les femmes apprennent leur existence par le bouche-à-oreille. Comme ces structures sont ouvertes et que les femmes sont libres d'y entrer et d'en sortir, elles contractent une dette pour chaque nuit qu'elles y passent, et, si elles ne renoncent pas à leur enfant, elles devront s'acquitter de cette dette, or les mères vivent souvent dans la misère».

Ce qui se passe à Lang Son, soulève de graves interrogations sur les processus d'adoption, sur les personnes qui en profitent et sur la motivation de certaines mères.

«Courrier international», d'après Simon Parry, n°1008, du 25 février au 3 mars 2010.

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'AIDE HUMANITAIRE ET LE DEVELOPPEMENT A DUBAÏ

Le manque d'eau dans les écoles menace la vie des enfants

Dans 60 pays en voie de développement, plus de la moitié des écoles primaires n'ont pas d'installations d'eau potable et les deux tiers n'ont pas d'infrastructures d'assainissement, selon un nouveau rapport publié lundi 5 avril par l'Unicef.

«Des millions d'enfants dans les pays en voie de développement sont scolarisés dans des écoles où il n'y pas d'eau potable ou des latrines propres», a déploré le Directrice régionale de l'Unicef pour le Moyen-Orient et le nord de l'Afrique, Sigrid Kaag. «Chaque enfant a le droit d'être scolarisé dans une école où il y a de l'eau potable, des installations d'assainissement et de l'éducation à l'hygiène», a-t-elle plaidé.

On estime que l'absence de ces installations provoque chaque année le décès de 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans qui meurent de la diarrhée. Environ 400 millions d'écoliers souffrent de vers. Le rapport indique que lorsque le lavage des mains est effectué en milieu scolaire, on observe une réduction de 30% des cas de diarrhée. L'existence de latrines séparées pour les filles et les garçons facilite la scolarisation des filles et améliore leurs résultats scolaires, estime l'Unicef.

Selon le rapport, la sensibilisation des enfants sur les gestes d'hygiène adéquats contribue au changement de comportement de la communauté toute entière. Le rapport recommande l'action immédiate des dirigeants politiques, des directeurs d'écoles, des communautés et des parents et exhorte les gouvernements à augmenter les investissements destinés à l'eau et l'assainissement dans les écoles.

«Fournir des installations d'eau et d'assainissement va contribuer à réaliser les l'Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'accès universel à l'école primaire et à la réduction de la mortalité infantile», a conclu Mme Kaag.

Source : Unicef (communiqué), 6 avril 2010.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

La fête des droits de l'enfant

La 8ème fête des droits de l'enfant, rencontre des arts et de la solidarité, organisée par le Collectif des droits de l'enfant, a été lancée, dans la salle des Cordeliers, à Auch. D'ici la fin juin, ce ne sont pas moins de 4.000 écoliers qui seront accueillis dans ce cadre-là. Tous les rendez-vous de cette année sont organisés en faveur d'Haïti.

Le Collectif des Droits de l'enfant est composé de : Auch ville amie des enfants, l'Unicef, Amnesty international, l'OCCE (Office central de la coopération à l'école), les DDEN (Délégués départementaux de l'Education nationale, les Francas (Associations départementales à vocation éducative, sociale et culturelle) et la JPA (Jeunesse au plein air).

<http://www.ladepeche.fr/article>, 7 avril 2010.

France : absentéisme scolaire, après le compromis, la sanction

En octobre 2009, l'ancien haut-commissaire à la jeunesse, Martin Hirsch, décidait de gratifier d'une cagnotte de 10.000 euros, une classe de lycée professionnel qui aurait jugulé son absentéisme. Actuellement, l'expérimentation concerne 150 élèves de six classes de lycée professionnel dans l'académie de Créteil.

L'évaluation prendra fin avant l'été. Mais, une proposition de loi doit être déposée à l'Assemblée nationale et débattue en juin 2010 prévoyant de transférer du président du conseil général à l'inspecteur d'académie, la responsabilité de suspendre, en cas d'absentéisme répété de leur enfant, les allocations familiales que perçoivent les parents. Quels que soient les résultats de l'évaluation, la nouvelle loi aura déjà été votée.

«Le Monde», d'après Benoît Floc'h, 29 avril 2010.

Des internats pour les enfants difficiles

Le 5 mai, Nicolas Sarkozy a annoncé l'ouverture pour 2011 d'une dizaine d'internats où seront accueillis les élèves de 12 à 16 ans parmi les plus durs.

L'objectif de ces établissements de réinsertion scolaire est d'enseigner le respect de l'autorité et le goût de l'effort. Onze internats d'excellence ouvriront également. Par ailleurs, chaque établissement aura droit à un diagnostic de sécurité et les chefs d'établissements pourront également recruter eux-mêmes leurs enseignants qui seront formés à l'autorité !!!

«Directmatin», 6 mai 2010.

France : sectes et mode du naturel

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), dont le président est Georges Fenech, a publié le 7 avril son rapport 2010.

M. Fenech a évoqué la vulnérabilité des enfants à ces pratiques sur Europe 1 à l'occasion de la sortie de ce rapport. Six cents mouvements sectaires surfant sur la crédulité d'adeptes en quête de bien-être sont recensés.

500.000 personnes seraient concernées par des sectes prônant le boom du retour à la nature, «parmi elles, une grande partie d'enfants», estime le président de la Miviludes. Près de 1.900 d'entre eux, âgés de 6 à 11 ans, échapperaient à tout suivi scolaire.

«Directmatin», 8 avril 2010.

Condamnation du général Germanos

Le général cinq étoiles Raymond Germanos, ancien chef de cabinet de plusieurs ministres, a été condamné à dix mois de prison avec sursis (voir La Lettre n°14, p.16).

Lors d'une perquisition à son domicile, les policiers avaient découvert plus de 3.000 images pédo-pornographiques. L'ancien chef de cabinet des ministres Charles Millon et Alain Richard, chef du service de relations publique des armées au moment de la guerre du Golfe, en 1990-91, devra également payer un euro de dommages et intérêts à chacune des trois associations de protection de l'enfance, qui s'étaient portées parties civiles.

France Info - 13 avril 2010.

MONDE – MONDE – MONDE

Irlande : le Primat happé par la controverse sur la couverture des prêtres pédophiles

Pas question de démissionner sauf si le pape l'exige : c'est la réponse du Primat d'Irlande aux dernières allégations de couverture d'actes pédophiles par l'Eglise catholique.

Sean Brady a provoqué un tollé en admettant avoir participé autrefois à des réunions lors desquelles des victimes présumées avaient signé un engagement de silence.

Les faits remontent à 1975, alors que Sean Brady était secrétaire de l'archevêque de Kilmore. L'Eglise enquêtait sur le père Brendan Smyth, arrêté en 1990 pour pédophilie et décédé en prison. Le nombre de ses victimes dépasserait la centaine. Les associations qui les représentent réclament la démission de Sean Brady.

«Sean Brady a lui-même établi que ces enfants disaient la vérité, mais il s'est contenté de faire remonter cette information à ses supérieurs et n'a rien fait.

Et pendant 18 ans de plus, alors que Sean Brady gravissait les échelons de la hiérarchie catholique, Brendan Smyth a continué à violer des enfants», s'insurge Colm O'Gorman, directeur d'Amnesty International pour l'Irlande, et lui-même victime d'abus sexuels dans son enfance (voir Lettre n°14, p.9).

Dans sa lettre pastorale du 19 mars 2010, Benoît XVI a reproché à l'Eglise irlandaise d'avoir commis des fautes graves dans les affaires d'abus sexuels.

Euronews, 15 mars 2010, 19 mars 2010.

<http://fr.euronews.net/2010/03/15/le-primat-d-irlande-happe-par-la-controverse-sur-la-couverture-des-pretres/>

Le pape : de la honte, des regrets, mais pas d'excuses

Pressé par l'opinion publique de réagir face à l'avalanche de révélations d'abus, Benoît XVI en visite à Malte rencontrait le 18 avril 2010 «un petit groupe de personnes qui ont subi des abus sexuels de la part de religieux», selon les termes du Vatican.

Ces victimes, tous des hommes, affirmant avoir été victimes d'abus sexuels de la part de prêtres dans un orphelinat de l'île dans les années 1980 et 90, ont demandé à rencontrer Benoît XVI pour pouvoir refermer ce «chapitre douloureux» de leur vie, rapporte le *Nouvelobs.com*.

Face à eux, le pape a exprimé sa «profonde émotion face à leurs histoires et a exprimé sa honte et son regret pour ce que les victimes et leurs familles ont enduré comme souffrances», annonce le Vatican dans un communiqué.

A aucun moment le communiqué ne parle «d'excuses». Pas sûr que cela suffise à calmer les remous suscités par les scandales de pédophilie.

La veille, avant son départ vers Malte, cependant, Benoît XVI a pour la première fois fait allusion aux scandales des prêtres pédophiles, affirmant que «le corps [de l'Église] est blessé par [ses] péchés».

«Post», 18 avril 2010.

La Slovaquie envisage de placer les enfants roms en internat

Le Premier ministre slovaque, Robert Fico, a estimé le 8 mars que des internats pour enfants roms étaient la seule solution aux problèmes de la minorité rom de son pays, s'attirant les critiques de défenseurs des droits de l'homme.

«Le principal objectif du prochain gouvernement devrait être d'envoyer le plus d'enfants possible dans des internats et de les détacher progressivement de la vie qu'ils mènent dans les camps roms», a-t-il déclaré à trois mois des élections législatives. «Sinon, nous allons élever une autre génération de gens incapables d'être utiles à la société», a ajouté devant la presse le chef du gouvernement de gauche.

La Slovaquie compte plus de 600 communautés de Roms vivant sans électricité, sans égout ni eau courante. La Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a critiqué la semaine dernière la Slovaquie, estimant que la situation des Roms s'y était détériorée. «Alors que l'Union européenne et certains gouvernements européens se sont efforcés d'améliorer la situation des Roms, dans beaucoup d'autres pays, dont la Slovaquie et la République tchèque, leurs conditions de vie semblent se détériorer», a-t-elle déclaré dans un rapport.

Selon Amnesty International, seulement 3 % des enfants roms terminent l'école secondaire et un infime pourcentage (0,3 %) obtient un diplôme universitaire.

La plupart se trouvent loin de la capitale relativement prospère, Bratislava. Leur nombre officiel est de 89.000 sur une population totale de 5,4 millions d'habitants, mais ils seraient en réalité 350.000, selon Arne Mann, ethnologue spécialiste des Roms à l'Académie des sciences slovaque.

«Le Monde avec AFP», 8 mars 2010/

http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/03/08/la-slovaquie-envisage-de-placer-les-enfants-roms-en-internat_

Sénégal : les enfants au travail

Selon une étude du Bureau international du travail (BIT), intitulée «Le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Sénégal» présentée à Dakar le 24 mars, 450.000 enfants âgés de 7 à 14 ans travaillent au Sénégal, soit 20% de cette classe d'âge.

L'étude, citée par *Sud Quotidien*, souligne également que 15% des jeunes Sénégalais sont au chômage. Un chiffre relativement bas, qui s'explique par le fait que 90% de la main-d'œuvre infantile est employée dans des structures familiales, la plupart en milieu rural. Ils sont rarement rémunérés.

<http://www.courrierinternational.com/breve/2010/03/26/les-enfants-au-travail>, «Sud Quotidien», 26 mars 2010.

RDC, région des lacs : massacres et rapt d'enfants

L'Organisation non gouvernementale Human Rights Watch (HRW) détaille, dans un rapport publié le 28 mars, le massacre "planifié" par les rebelles ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de plus de 321 civils, mi-décembre 2009, dans des villages du nord-est de la République démocratique du Congo (RDC).

«La LRA a tué plus de 321 civils et enlevé plus de 250 autres personnes, dont au moins 80 enfants», révèle le document de 67 pages intitulé «Le chemin de la mort : Atrocités commises par la LRA dans le Nord-est du Congo».

Au moins 13 femmes et 23 enfants figuraient parmi les victimes, dont la plus jeune, une fillette de 3 ans, a été brûlée vive, selon l'enquête. «Ils ont spécifiquement recherché les endroits dans lesquels les gens auraient tendance à se rassembler en demandant où se trouvaient (...) les écoles, ce qui indique que l'un de leurs objectifs était d'enlever des enfants. Des personnes échappées ont témoigné de l'extrême brutalité du groupe, selon HRW qui évoque «des enfants capturés qui ont été forcés à tuer d'autres enfants qui avaient désobéi aux règles de la LRA (...). Les enfants ont reçu l'ordre d'encercler la victime et de la frapper chacun à leur tour sur la tête avec un gros gourdin jusqu'à ce que mort s'ensuive».

D'après «Le Monde» du 28 mars 2010.

Une milice congolaise recrute des «enfants sorciers»

Des enfants congolais sont enlevés et recrutés pour servir de sorciers à un groupe armé opérant dans l'est du Congo-Kinshasa, ont annoncé des mouvements des droits de l'homme.

Selon un rapport diffusé le 26 février 2010 par plusieurs mouvements des droits de l'homme, les enfants sont utilisés ainsi parce que la milice Mai Mai croit que le fait qu'ils n'aient pas d'expérience sexuelle leur donne des pouvoirs spéciaux comme sorciers. Le rapport appelle les Nations unies à désarmer ces groupes armés et à sévir contre cette utilisation des enfants.

L'est du Congo est en proie aux violences depuis 1994, le génocide commis au Rwanda ayant eu des conséquences au-delà de la frontière. La milice Mai Mai est un des groupes armés installé dans cette région. Leurs combattants utilisent des armes rudimentaires telles que des lances et des machettes.

AFP, 26 février 2010 - <http://fr.news.yahoo.com/3/20100226/twl-congo-kinshasa-enfants-sorciers-d407853.html>

Tchad : enrôlement d'enfants-soldats

Au Tchad, de nombreux enfants sont enrôlés dans des groupes armés rebelles ou dans l'armée régulière. A la puberté, ces jeunes sont considérés comme des hommes qui doivent défendre leur communauté. Pour les recruter et parvenir au pouvoir, leurs chefs instrumentalisent la pauvreté et les antagonismes locaux ou ethniques. Qu'ils soient cuisiniers, messagers ou véritables combattants, les enfants alimentent la guerre civile qui sévit de plus belle depuis 2005. De petites mains persuadées de défendre leur village ou leur ethnie, des «armes légères», selon le mot d'un humanitaire. L'histoire de ces enfants soldats illustre, à leur corps défendant, les alliances de circonstances et les jeux de pouvoir qui agitent le Tchad d'Idriss Deby Itno, arrivé au pouvoir en 1990 à la faveur d'un coup d'État.

«Mediapart», 19 mars 2010 - <http://fr.news.yahoo.com/70/20100318/twl-tchad-la-dlicate-rinsertion-des-enfa-3d40b91.html>,

Tchad : mais aussi démobilisation

Au Tchad, les ex-enfants associés à un groupe armé qui ont été faits prisonniers lors de combats ou qui ont déposé les armes sont dirigés vers un centre de transit et d'orientation (CTO), où ils doivent en quelques mois passer de la vie militaire à la vie civile, avant de retrouver leur famille. Ces CTO ont été installés en 2007 dans le cadre du programme «Désarmement, démobilisation et réintégration» (DDR) par le gouvernement tchadien avec le soutien de l'Unicef et du fonds des Nations unies pour l'enfance. Il a permis à ce jour la réinsertion de 795 ex-enfants soldats.

«Métro», 12 février 2010.

Afghanistan : quatre enfants tués

Lors d'une opération franco-afghane, l'armée française a tué par erreur quatre civils afghans. Ces civils, ces jeunes civils, ces adolescents, étaient âgés... de 10 à 15 ans, ils ont été victimes d'un tir de missile Milan. C'est une tragique méprise pour Hervé Morin, ministre de la Défense, qui la regrette profondément. Il partage la douleur des familles. L'affaire remonte au 6 avril et on ne l'apprend qu'aujourd'hui, à l'issue de trois semaines d'enquête.

«L'Express avec l'AFP», d'après Daniel Schneidermann le 30 avril 2010

Agenda

FILMS

«LA RAFLE»

de Roselyne Bosch, drame français - 2009 - 1h55

1942. Joseph a 11 ans. Et ce matin de juin, il doit aller à l'école, une étoile jaune cousue sur sa poitrine... Il reçoit les encouragements d'un voisin brocanteur. Les railleries d'une boulangère. Entre bienveillance et mépris, Jo, ses copains juifs (comme lui), leurs familles, apprennent la vie dans un Paris occupé, sur la Butte Montmartre, où ils ont trouvé refuge. Du moins le croient-ils, jusqu'à ce matin du 16 juillet 1942, où leur fragile bonheur bascule... Du Vélodrome d'Hiver, où 13.000 juifs raflés sont entassés, au camp de Beaune-la-Rolande, de Vichy à la terrasse du Berghof, «La Rafle» suit les destins réels des victimes et des bourreaux.

De ceux qui ont orchestré. De ceux qui ont eu confiance. De ceux qui ont fui. De ceux qui se sont opposés. Toutes les personnes du film ont existé. Tous les événements, même les plus extrêmes, ont eu lieu cet été 1942.

«LIBERTE»

de Tony Gatlif, drame français - 2010 - 1h51

Théodore, vétérinaire et maire d'un village situé en zone occupée pendant la Seconde Guerre mondiale, a recueilli P'tit Claude, 9 ans, dont les parents ont disparu depuis le début de la guerre. Mademoiselle Lundi, l'institutrice fait la connaissance des Tsiganes qui se sont installés à quelques pas de là. Ils sont venus pour faire les vendanges dans le pays. Humaniste et républicaine convaincue, elle s'arrange, avec l'aide de Théodore, pour que les enfants tsiganes soient scolarisés. De son côté, P'tit Claude se prend d'amitié pour Taloche, grand gamin bohémien de 30 ans qui se promène partout avec son singe sur l'épaule.

Mais les contrôles d'identité imposés par le régime de Vichy se multiplient et les Tsiganes, peuple nomade, n'ont plus le droit de circuler librement : Théodore cède alors un de ses terrains aux Bohémiens, désormais sédentarisés.

Tandis que les enfants tsiganes suivent les cours de Mademoiselle Lundi, P'tit Claude est de plus en plus fasciné par le mode de vie des Bohémiens - un univers de liberté où les enfants sont rois.

Mais la joie et l'insouciance sont de courte durée : la pression de la police de Vichy et de la Gestapo s'intensifie et le danger menace à chaque instant. Comme ils l'ont toujours fait depuis des siècles, les Tsiganes devront reprendre la route...

Sur 2 millions de Tsiganes vivant en Europe pendant la guerre, entre 200.000 et 500.000 ont été exterminés par les nazis.

«LES ARRIVANTS»

de Claudine Bories et Patrice Chagnard documentaire français - 2008 - 1 h 53

Caroline et Colette sont assistantes sociales à la CAFDA (Coordination pour l'accueil des familles demandeuses d'asile). À longueur de journée, elles reçoivent des familles qui viennent demander l'asile en France.

Chaque jour, il en arrive de nouvelles - avec ou sans bagages, avec ou sans passeport. Ces familles ont quitté leur pays parce qu'elles y étaient persécutées et ont payé des passeurs qui les ont conduites en France. Déposées dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, devant les locaux de la CAFDA, elles ont un seul objectif, le statut de réfugié délivré par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés français et apatrides).

Un matin, c'est Zahra, une jeune Erythréenne enceinte de huit mois ; un autre jour, les Kanasha, une famille du Sri Lanka, avec leurs deux enfants ; puis ce sera les Moulou, un couple d'Erythrée, et leur bébé ; et encore les Wong, qui arrivent tout droit de Mongolie.

Dans leurs regards épuisés, on peut lire à la fois une peur immense et une détermination sans faille. Ils viennent de si loin et ils attendent tant ! Comment répondre au flot débordant de toutes ces détresses, de tous ces besoins ? Car c'est un véritable parcours du combattant qui commence, entre précarité d'existence et maquis administratif. Avec ces familles, c'est le monde entier qui débarque dans la vie de

Caroline et Colette, et dans la nôtre. Un monde chaotique et violent, bouleversant.

«WAR DANCE»

de Sean Fine et Andrea Nix – 2007 – 1 h 45

Dominic, Nancy et Rose sont trois jeunes réfugiés du camp de Patongo, dans le nord de l'Ouganda. Tous ont vécu les atrocités de la guerre et participent à un concours national de chant et de danse.

«KASSIM, THE DREAM»

De Kief Davidson - 2008

C'est l'histoire du champion du monde de boxe, Kassim "The Dream" Ouma, né en Ouganda, kidnappé par les rebelles armés et recruté comme enfant soldat à l'âge de 6 ans. Quand les rebelles ont renversé le gouvernement, Kassim est devenu enfant soldat, obligé de commettre d'innombrables atrocités qui lui ont donné le rôle de victime et de coupable. Bientôt, il découvre l'équipe de boxe de l'armée, une carte blanche vers la liberté.

Après douze ans de guerre, Kassim quitte l'Afrique et arrive aux États-Unis. Apatride et bouleversé par le choc culturel, il monte rapidement dans les classements des meilleurs boxeurs et devient champion mondial junior des poids moyens.

A 29 ans, Kassim semble avoir atteint le rêve américain avec la gloire, sa nature joviale et son style de vie hip-hop. Quand il s'entraîne pour son prochain combat de titre mondial contre Jermain Taylor in Little Rock Arkansas, il devient difficile de garder ses démons du passé hors du ring. Son désir de revoir sa famille en Ouganda s'intensifie alors que son seul espoir d'un retour sécurisé est le pardon militaire du président.

«PRECIOUS»

de Lee Daniels – 2010 – 1 h 49

d'après le roman «Push» de Sapphire

Claireece «Precious» Jones n'attend pas grand-chose de la vie. Elle est obèse et illettrée, vit à Harlem et est enceinte pour la seconde fois d'un père absent. Elle s'efforce de survivre auprès d'une mère tortionnaire. Lorsqu'à 16 ans, Precious apprend à lire et à écrire dans une école alternative, un monde nouveau s'ouvre à elle. Un monde où elle peut enfin parler, raconter ce qui l'étouffe. Un monde où toutes les filles peuvent devenir belles, fortes, indépendantes. comme Precious. A noter, la performance de Gabourey Sidibe.

«FLEUR DU DESERT»

de Sherry Hormann

Film germano-franco-autrichien – 2009 – 2 h 05

Issue d'une famille de nomades somaliens, Waris connaît une enfance rude mais heureuse car entourée des siens. Cependant, quand son père décide de la marier à l'âge de 13 ans, Waris prend la fuite.

Traversant le désert au péril de sa vie, elle atteint la ville de Mogadiscio et retrouve sa grand-mère. Cette dernière lui fait quitter le pays en lui trouvant un poste de "bonne à tout faire" à l'ambassade de Somalie à Londres. Waris y travaille pendant 6 ans, telle une esclave, totalement recluse et coupée du monde extérieur.

Quand la guerre civile éclate en Somalie, l'ambassade ferme. Waris se retrouve livrée à elle-même dans les rues de Londres, ne sachant pas un mot d'anglais. C'est alors qu'elle

rencontre Marilyn avec qui elle se lie d'amitié. Cette jeune femme, délurée et originale, l'héberge et l'aide à trouver un emploi.

Travaillant dans un fast food, Waris est remarquée par un célèbre photographe de mode. Grâce à lui, elle rejoint une agence de mannequins. Malgré de nombreuses péripéties, elle devient rapidement l'un des plus grands top model international...

LIVRE

«PAROLES D'ENFANTS, PAROLES DE JUGES»

Essai d'une méthode d'approche des révélations d'abus sexuels

par Michel Redon, vice-président du Tribunal de grande instance d'Albi - L'Harmattan, Paris 2006.

En 2007, le Conseil de l'Europe adoptait la Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Ce texte préconise que les cas d'abus sexuels soient traités par des professionnels ayant reçu une formation spéciale. Pour Michel Redon, «l'inceste et l'abus sexuel concernent absolument tous les milieux, tous les âges, tous les peuples. Ces drames mettent la société face à une image d'elle-même qu'elle a du mal à regarder en face. Dans 80% des cas, l'agresseur est un proche. L'enfant qui parle se retrouve responsable des conséquences, souvent douloureuses pour son entourage, qu'entraînent ses révélations».

Pour M. Redon, il est très important de bien accompagner la victime. «L'intervention reste le meilleur moyen de prévention. On observe que les familles où le secret a été brisé, où la loi a été dite, deviennent des familles protectrices. Si l'on s'en donne les moyens, on peut donc espérer faire régresser à terme les cas d'abus sur les enfants».

«Enfants de partout», la revue des donateurs du BICE, février 2010.

DOCUMENTATION

«LA PROSTITUTION DES MINEURS EN FRANCE», reportage d'«Envoyé spécial», diffusé le 11 mars 2010 sur France 2.

Sur 18.000 prostitués en France, 6.000 seraient des enfants. Des lois existent, la surveillance existe, la prostitution infantile ne devrait pas exister. La caméra de Pauline Liétar filme sur le parvis de la gare du Nord, le sinistre ballet des jeunes garçons et du vieux monsieur.

D'après l'enquête de P. Liétar, la brigade de protection des mineurs a résolu une dizaine d'affaires en 2009. Toute cette agitation gouvernementale sur la sécurité, la délinquance, la protection des mineurs, et là, en plein Paris, au vu et su de tous, des gosses se vendent à des pédophiles !

Dans le 18ème arrondissement de la capitale, la caméra de P. Liétar croise le chemin de Maxence, 17 ans, qui reçoit 1.200 euros de ses parents, chaque mois, mais qui offre ses services pour 450 euros par passe, pour se payer des vêtements griffés, de la cocaïne, de l'alcool...

Karim, jeune gay de 15 ans, est parti de chez lui, parce que pour ses parents, l'homosexualité «c'est de la perversion». Seul, perdu, il se fait cinq ou six clients par soir et déclare «Le trottoir, ça m'a cassé». Parce que les sentiments d'un enfant lui font craindre d'être perçu comme un «pervers», il se retrouve à enchaîner les passes, blessant son âme et son corps.

EVENEMENT

1989-2009

La convention relative aux droits de l'enfant Vivons-la !

Afin d'impliquer les jeunes et les aider ainsi à s'approprier les droits énoncés dans la CIDE, la commission PDH les avait invités à leur proposer la réalisation d'une production « vivante », un slam, une poésie, un conte...

Un événement de clôture aura lieu le vendredi 18 juin - de 14h45 à 17h30 au Centre d'animation de la Place des Fêtes, 75019 Paris (métro Place des Fêtes, lignes 7bis et 11).

L'événement aura lieu en deux temps : une scène ouverte durant laquelle des jeunes pourront partager leur œuvre avec le public, puis la mise en scène par une troupe d'une sélection des textes reçus.

Si vous souhaitez assister à l'événement :

Merci de vous inscrire par mail : cide18juin@free.fr avant le 1er juin (nombre de place limité) en indiquant impérativement : le groupe d'Amnesty concerné et le nombre de spectateurs.

Présentez-vous à 14h45 au Centre d'animation.

Frais de déplacement à la charge des participants.

EXPOSITION

« DIGNITE, droits humains et pauvreté »

Un projet photographique

«Œil public / Amnesty International»

Hôtel de Ville de Paris, salle des Prévôts, 75004 Paris

Du 18 mai au 3 juillet 2010 de 10 h à 19 h

Une visite spéciale et commentée sera organisée le vendredi 18 juin en fin de matinée. Merci de préciser dans votre mail d'inscription si vous souhaitez y participer.

Commission promotion des droits humains : 01 53 38 66 15 / 66 27 - compdh@amnesty.fr - www.amnesty.fr

INTERNET

L'association «e-Enfance»

met en garde contre un site de contacts immédiats

L'association e-Enfance, qui entend protéger enfants et adolescents des risques rencontrés sur internet, a mis en garde en février dernier contre les dérives pornographiques d'un site russe créé il y a trois mois, Chatroulette.com, devenu très populaire sur la toile auprès des jeunes.

«Ce site d'utilisation très (trop ?) simple, permet d'être connecté instantanément, au hasard, suivant le principe de la roulette russe, avec un ou une inconnu(e) dans le monde entier, par webcam interposée, et de dialoguer en direct. Nul besoin d'inscription, ni de paiement et, bien sûr, aucune censure», explique l'association.

En quelques clics sur ce site, plusieurs membres d'e-Enfance sont tombés sur des scènes pornographiques.

«Nous avons déjà testé le logiciel de contrôle parental d'Orange qui filtre apparemment ce site, si les parents cochent le filtrage des chats et des forums, et nous allons contacter rapidement les autres éditeurs de contrôle parental», a indiqué à l'AFP Justine Atlan, directrice d'e-Enfance.

«Chatroulette.com est tout à fait inapproprié pour les mineurs, malgré son appellation attirante pour les plus jeunes», a prévenu e-Enfance sur son site.

Si le créateur de Chatroulette.com, qui serait un jeune Russe, a pu agir en toute bonne foi, «il y a un risque qu'une population marginale envahisse son site et le récupère», estime Mme Atlan.

Son association propose un numéro d'appel, le 0820 200 000 où elle répond aux questions des parents et des enfants portant sur l'utilisation du net.

«AFP», 22 février 2010 –

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-41756886@7-50,0.html>

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze, Jocelyne Cordier, Vanessa Darguel, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin, Anne Lepage, Lionel Quille, Beryl Stein

Relecture :

Jean-Claude Alt

N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et non forcément celles de la Commission Enfants.

la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international - Commission enfants
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65

Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

Fax : 01 53 38 55 00

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>